NOMENCLATURE DES MARCHANDISES DE LA STATISTIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR

Edition 1954

Fränzösische Übersetzung des Warenverzeichnisses für die Außenhandelsstatistik

Ausgabe 1954



4^{me} Partie: Chapitres 68 - 83 4. Teil: Kapitel 68 - 83

STATISTISCHES BUNDESAMT Wiesbaden Dezember 1955

Observations préliminaires

- 10 On trouvera ci-joint un projet de traduction en français de la NOMENCLATURE DES MARCHANDISES DE LA STATISTIQUE DU COM-MERCE EXTERIEUR (Edition 1954).
- 2° En cas de doute ou de manque de clarté de cette traduction le texte allemand original de la NOMENCLATURE DES MARCHAN-DISES DE LA STATISTIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR fait autorité.
- 3° Prière de communiquer des suggestions éventuelles pour l'amélioration de la traduction au STATISTISCHES BUNDESAMT.

Vorbemerkungen

- 1. Hiermit wird der Entwurf einer französischen Übersetzung des Warenverzeichnisses für die Außenhandelsstatistik (Ausgabe 1954) vorgelegt.
- 2. In Zweifelsfällen und bei Unklarheiten des Textes ist in jedem Fall die ursprüngliche deutsche Fassung des Warenverzeichnisses für die Außenhandelsstatistik maßgebend.
- 3. Es wird gebeten, etwaige Vorschläge zur Verbesserung der Übersetzung an das Statistische Bundesamt zu richten.

Für den Herrn Bundesminister für Wirtschaft gemäß Schreiben vom 3. April 1954 - I A 7 - 1040/54

Nur für den Dienstgebrauch!

Section XIII

Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante,

mica ou autres matières minérales; produits

céramiques; verre et ouvrages en verre

Chapitre 68

Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou autres matières minérales

Notes générales.

1. Sont exclus du présent Chapitre:

a) les produits du Chapitre 25;

b) les papiers et cartons enduits ou imprégnés du Chapitre 48 (les papiers et cartons recouverts de poudre de mica ou de graphite, etc.); les plaques en pâte à papier pour filtres avec adjonction de fibres d'amiante (Chap. 48);

c) les tissus enduits ou imprégnés du Chapitre 59 (les tissus recouverts de

poudre de mica, etc.);

d) les pierres précieuses et fines et les objets formés de ces matières (Chap. 71);

e) les pierres lithographiques préparées

(Chap. 84);

f) les isolateurs et pièces isolantes pour machines et appareils électriques (Chap. 85);

g) les quartz, travaillés optiquement, montés ou non montés (Chap. 90);

- h) les articles du Chapitre 91 (horlogerie), notamment les cages et cabinets de pendules et d'autres appareils d'horlogerie;
- i) les articles d'écume de mer, d'ambre (succin) et de jais (Chap. 95);
- k) les jeux, jouets et engins sportifs (Chap. 97);
- 1) les boutons; les crayons d'ardoise, les ardoises et les tableaux d'ardoise pour l'écriture et le dessin (Chap. 98);
- m) les objets d'art, de collection et d'antiquité (Chap. 99);

2. Les articles combinés avec d'autres matières que les métaux précieux ou alliages de métaux précieux restent classés dans le présent Chapitre, lorsqu'ils présentent manifestement les caractéristiques d'ouvrages en pierres ou en autres matières minérales du présent Chapitre.

Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage en pierres naturelles:

	pierres maturelles:	
6801 1 6801 3 6801 5	0 pavés	kg kg kg
	Ouvrages en pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) ou en stéatite, à l'exception de ceux des N ^{OS} 6801 10 à 6801 50:	
6802 1	polissables	kg
6802 1		kg
6802 1	on granit, porphyre, syénite, lave, basalte, gneiss, trachyte ou en pierres dures similaires	kg
6802 1	8 en grès	kg
6802 1	9 en autres pierres	kg
	moulurés ou tournés, mais non polis, ni décorés, ni autrement travaillés:	
6802 3	en marbre ou en pierres calcaires similaires pollissables	le m
6802 3		kg kg
6802 3		0
(000 7	gneiss, trachyte ou en pierres dures similaires	kg
6802 3 6802 3		kg kg
,	polis, décorés ou ayant subi un travail supérieur	6
	au moulurage ou au tournage, mais non sculptés:	
6802 5	1 en marbre ou en pierres calcaires similaires	
(900 5	polissables	kg
6802 5 6802 5		kg
3002	gneiss, trachyte ou en pierres dures similaires	kg
6802 5	8 en grès	kg
6802 5	9 en autres pierres	kg

6802 71	sculptés: en marbre ou en pierres calcaires similaires	
0002 [1	polissables	kg
6802 72	en albâtre	kg
6802 75	en granit, porphyre, syénite, lave, basalte,	
	gneiss, trachyte ou en pierres dures similaires	kg
6802 78	en grès	kg
6802 79	en autres pierres	kg

Notes.

en diamant

6804 54

- 1. Les ouvrages en pierres se distinguent des pierres brutes ou simplement débitées du Chapitre 25 en ce qu'ils ont subi au moins un travail d'aplanissement, de taille ou tout autre travail supérieur au simple débit à la scie ou autrement.
- 2. Les simples inscriptions en creux ou en relief sont considérées non comme sculpture mais comme une décoration.

g

Ardoise travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée:

6803 6803 6803	20	plaques en ardoise ardoises pour toitures et tables en ardoise autres ouvrages en ardoise naturelle ou agglo- mérée (ardoisine)	kg kg kg
		Meules et articles similaires d'autre forme à moudre, à défibrer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à scier ou à usages similaires, en pierres naturelles agglomérées ou non, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés, même avec leurs axes, mais sans bâtis; segments et autres parties de meules:	A.g
6804 6804		• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	kg kg
6804	51	meules, disques et autres articles à aiguiser, à affûter, à polir, à scier ou analogues (bagues de meule, augets de meule, meules en forme de coupe, meules à découper, etc.), ainsi que leurs parties: en pierres naturelles	kg
6804		préparés artificiellement: agglomérés par magnésite comme liant autres:	kg

XIII.	Ouv	rages en pierres, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages	en verre
6804	56	en autres abrasifs naturels, même avec parties en pierres naturelles, sans égard à la proportion quantitative	kg
6804	58	en abrasifs artificiels, même mélangés d'autres matières	kg
		Pierres à aiguiser, à affiler et à affûter à la main, en pierres naturelles ou en abrasifs naturels ou arti-ficiels, avec ou sans parties en autres matières:	
6805	10	en pierres naturelles, ébauchées ou finies	kg
6805	56	préparées artificiellement: en abrasifs naturels, même avec parties en pierres naturelles, sans egard à la proportion quantitative	kg
6805	58	en abrasifs artificiels, même mélangés d'autres matières	kg
		Abrasifs naturels ou artificiels, en poudre ou en grains, appliqués sur tissus, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés:	
6806 6806 6806	50	sur tissus sur papier ou carton sur tissus en combinaison avec du papier	kg kg
6806	90	ou du carton sur autres matières	kg kg
		Laine de laitier et de scories; laine de roche; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages calorifuges ou insonores, à l'exception des ouvrages céramiques et des ouvrages à base d'amiante:	
6807	10	laine de laitier et de scories, laine de roche	kg
		mélanges et ouvrages à usages calorifuges ou insonores:	
6807	51	à base de kieselgur (terres d'infusoires, farines siliceuses fossiles) ou d'autres terres siliceuses	kg
6807	59	à base de carbonate de magnésium ou d'autres matières minérales	kg
		Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais et analogues), même en combinaison avec d'autres matières, non dénommés ni compris ailleurs (briques, dalles, tuyaux, etc.):	
6808 6808		dalles en asphalte autres ouvrages en asphalte ou en matières similaires	kg kg

		Panneaux, planches, carreaux, blocs et ouvrages similaires, en fibres de bois, copeaux de bois, déchets de bois, fibres végétales ou en paille, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux similaires:	
	6809 10	en laine de bois, fibres de bois, copeaux de bois ou déchets de bois, même en sciures	kg
	6809 90	en autres matières	kg
		Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non dénommés ni compris ailleurs:	
	6810 10	carreaux, plaques, planches, panneaux et autres ouvrages en plâtre pour la construction	kg
	6810 90	autres ouvrages en plâtre (moulages, etc.)	kg
		Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés, non dénommés ni compris ailleurs (briques, dalles, carreaux, tuyaux, etc.):	
	6811 11	pour la construction: en ponce	kg
	6811 19 6811 90	•	kg kg
		Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou en autre fibro-ciment:	
	6812 11	ni vernissés ni émaillés: plaques de couverture, lisses ou moulés,	
	6812 1 5	planches et panneaux tuyaux, raccords, gaines et accessoires de	kg
	6812 19	tuyauterie autres ou vra ges	kg k g
	6812 50	vernissés ou émaillés	kg
		Ouvrages en amiante (cartons, fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures et autres ouvrages), même armés, à l'exception des ouvrages du N° 6814 00:	•
		papiers, cartons et feutres d'amiante, même contenant du caoutchouc ou des matières similaires du caoutchouc:	
	6813 11 6813 19	avec adjonction de caoutchouc sans adjonction de caoutchouc	kg kg
		fils, cordons, cordes, tresses et bourrelets d'amiante, même mélangés de matières textiles, graphités ou imprégnés:	,
•	6813 31 6813 35	fils cordons, cordes, tresses et bourrelets	kg kg

	tissus d'amiante, même en mélange avec des matières textiles ou des fibres de verre, ou imprégnés de caoutchouc:	
6813 51	imprégnés de caoutchouc (ouvrages en amiante- caoutchouc)	kg
6813 59	non imprégnés de caoutchouc	kg
6813 90	vêtements, coiffures, chaussures, matelas calorifuges, articles techniques et autres ouvrages en amiante	kg
6814 00	Garnitures de friction pour freins, pour embrayages et pour tous organes de frottement à base d'amiante, d'autres matières minérales ou de cellulose, même combinées avec des textiles ou d'autres matières, sous forme de segments, disques, rondelles, bandes, planches, plaques ou rouleaux	kg
	Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica sur papier ou tissus (micanite en feuilles, micafolium, etc.):	
6815 10	feuilles et lamelles en mica découpées en forme régulière en vue d'un usage déterminé (autres: 2526 14)	kg
6815 30	feuilles formées de clivures de mica collées, même sur papier ou tissu (micanite en feuilles, mica- folium, etc.)	kg
6815 90	autres ouvrages en mica	kg
•	Ouvrages en pierres et en matières minérales similaires, non dénommés ni compris ailleurs:	
6816 10	statuettes, objets de fantaisie, d'ornement et de parure en pierres ou en autres matières minérales d'un poids unitaire de 10 kg ou moins	kg
6816 91 6816 93	briques silico-calcaires pavés en laitier	kg kg
6816 95	ouvrages en basalte fondu	kg
6816 99	autres ouvrages en pierres ou en matières minérales similaires	kg

Chapitre 69

Produits céramiques

Notes générales.

- 1. Le présent Chapitre comprend les ouvrages formés de terre glaise ou d'autres matières minérales et obtenus d'une façon générale par cuisson.
- 2. Sont exclus du présent Chapitre:

a) les cônes Seger (Chap. 38);

b) les meules à aiguiser, à polir, etc. en matières céramiques (Chap. 68);

- c) les articles du Chapitre 71, notamment les objets répondant à la définition de la bijouterie de fantaisie;
- d) les pièces et objets en charbon cuit pour usages électrotechniques; les isolateurs et pièces isolantes pour machines et appareils électriques (Chap. 85);

e) les dents artificielles en matières céramiques (Chap. 90);

f) les articles du Chapitre 91 (horlogerie), notamment les cages et cabinets de pendules et d'autres appareils d'horlogerie;

g) les jeux, jouets et engins sportifs (Chap. 97);

- h) les boutons, les pipes et autres articles du Chapitre 98;
- i) les objets d'art, de collection et d'antiquité (Chap. 99).
- 3. Les bouchons, couvercles et autres accessoires de fermeture en toutes matières suivent le même régime que les objets avec lesquels ils sont présentés et auxquels ils sont destinés. Présentés isolément ou en supplément, ils suivent leur régime propre.
- 4. Les produits céramiques combinés avec des matières autres que les métaux précieux ou les métaux plaqués ou doublés de métaux précieux restent classés dans le présent Chapitre, lorsqu'ils présentent manifestement les caractéristiques des produits céramiques.

I. Produits calorifuges et réfractaires

6901 00	Briques, dalles, carreaux et autres pièces calorifuges en kieselgur, terres d'infusoires, farines siliceuses fossiles ou en autres terres siliceuses analogues	kg
	Briques, dalles, carreaux et autres pièces analogues de construction, réfractaires:	
6902 10	magnésiens ou contenant de la dolomie ou de la chromite	kg
6902 30	contenant des oxydes métalliques et frittés, d'une teneur en oxydes métalliques de plus de 90 % (oxyde de béryllium, oxyde de magnésium, spinelle, oxyde de thorium, oxyde de zirconium, oxydes des terres rares et oxyde d'aluminium obtenu par voie chimique, etc.)	kg
	en autres matières:	6
6902 91	briques de dinas	kg
6902 92	briques de chamotte d'une teneur en argile de 45 $\%$ ou moins	kg
6902 99	autres briques, dalles, carreaux et pièces de construction, réfractaires	kg
	Autres produits réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, etc.):	
6903 10	magnésiens, ou contenant de la dolomie ou de la chromite	kg
6903 30	contenant des oxydes métalliques et frittés, d'une teneur en oxydes métalliques de plus de 90 % (oxyde de béryllium, oxyde de magnésium, spinelle, oxyde de thorium, oxyde de zirconium, oxydes des terres rares et oxyde d'aluminium obtenu par voie chimique, etc.)	kg
6903 50	contenant du graphite ou du carbone sous autres formes	kg
6903 92 6903 99	en autres matières: produits de chamotte autres produits réfractaires	kg kg

II. Autres produits céramiques

Briques de construction:

6904 11 6904 15 6904 19	en argile commune: briques pleines briques creuses autres briques	kg et pièce kg et pièce kg et pièce
6904 90	briques hollandaises (klinkers), briques résistantes aux acides et autres briques de construction	kg
	Tuiles, ornements architectoniques (corniches, frises, etc.) et autres poteries de bâtiment (mitres, boisseaux, etc.):	
6905 11 6905 19	tuiles: tuiles plates (à crochet) autres tuiles	kg et pièce kg et pièce
6905 90	ornements architectoniques et autre poterie de bâtiment	kg
	Tuyaux, raccords et autres pièces pour la canalisation, le drainage ou usages similaires:	
6906 01 6906 03	en argile commune en grès cérame	kg kg
	Carreaux, pavés et dalles de pavement et de revêtement, non vernissés ni émaillés:	
6907 01	en argile commune	kg et pièce
6907 05 6907 09	en autres matières céramiques: carreaux en grès cérame autres	kg et pièce kg et pièce
	Carreaux, pavés et dalles de pavement et de revêtement, vernissés ou émaillés:	
6 <mark>908</mark> 01	en argile commune	kg et pièce
6908 05 6908 09	en autres matières céramiques: carreaux en faïence autres	kg et pièce kg et pièce

·	Ustensiles et appareils pour usages chimiques et autres usages techniques; auges, bacs et autres récipients similaires pour l'économie rurale; cruchons et autres récipients de transport et d'emballage:	
6909 12	ustensiles et appareils pour usages chimiques et autres usages techniques: en grès ordinaire en autres matières céramiques:	kg .
6909 14 6909 16	pour laboratoires	kg kg
6909 52 6909 59		kg kg
•	cruchons et autres récipients servant au trans- port ou à l'emballage:	,
6909 84	en grès ordinaire, d'un contenu;	, 1e +
6909 86		kg et
6909 89		kg et kg
	Appareils fixes pour usages sanitaires ou hygiéniques (éviers, lavabos, bidets, cuvettes de water-closets, baignoires et similaires):	
6910 02 6910 04		kg
0910 04	en grès fin, faïence, terres fines, y compris l'argile réfractaire	kg
6910 07		kg
	Vaisselle et ustensiles de ménage ou de toilette en porcelaine:	
<i></i>	vaisselle: non décorée (blanche ou unicolore):	
6911 10	pour le service de la table, pour le ménage et la cuisine	ka
6911 30		kg
	y compris la vaisselle réfractaire	kg
	décorée: pour le service de la table, pour le ménage et la cuisine:	
6911 51	orné d'argent par voie électrolytique	kg
6911 59	autre porcelaine	kg
6911 70	pour restaurants, hôtels, hôpitaux et autre, y compris la vaisselle réfractaire	kg
6911 90	ustensiles de ménage ou de toilette	kg

pièce pièce

	<u>.</u>	
	Vaisselle et ustensiles de ménage ou de toilette en autres matières céramiques:	
	en terre commune en grès commun en grès fin	kg kg kg
	en faience, terres fines ou en imitations de por- celaine (demi-porcelaine): vaisselle:	
6912 91 6912 95	non décorée (blanche ou unicolore) décorée	kg kg
6912 99	ustensiles de ménage ou de toilette	kg
	Statuettes, objets de fantaisie, d'ameublement, d'ornementation ou de parure:	
6913 01	en terre commune	kg
6913 03		kg
6913 05		
(047.05	porcelaine (demi-porcelaine)	kg
6913 07	en porcelaine	kg
	·	

Note. Les lampes électriques en matières céramiques destinées à l'exportation, rentrent dans les N^{os} 8536 11 à 8536 70.

Autres ouvrages en matières céramiques:

6914 01	en terre commune	kg
6914 02	en grès ordinaire	kg
6914 07	en porcelaine	kg
6914 09	en autres matières céramiques	kg

Chapitre 70

Verre et ouvrages en verre

Notes générales.

- 1. Sont exclus du présent Chapitre:
 - a) les compositions vitrifiables dites "émaux" (Chap. 32);
 - b) les broderies faites à l'aide de fils brodeurs en fibres de verre et les travaux d'application en fibres de verre (Chap. 58). Toutefois, les broderies chimiques ou sans fond visible en fibres de verre restent classées dans le présent Chapitre:
 - c) les articles du Chapitre 71, notamment la bijouterie de fantaisie;
 - d) les isolateurs et les pièces isolantes pour machines et appareils électriques ainsi que les bacs de verre pour accumulateurs (Chap. 85);
 - e) les verres travaillés optiquement, les seringues hypodermiques, ainsi que les thermomètres, baromètres, aréomètres et autres instruments scientifiques de mesure et de précision (Chap. 90);
 - f) les jeux, jouets, accessoires pour arbres de Noël et autres articles en verre rentrant dans le Chapitre 97;
 - g) les boutons, les vaporisateurs montés, les bouteilles isolantes montées et autres récipients isolants (Chap. 98).
- 2. Est considéré comme cristal tout verre dont la teneur en plomb, exprimée en oxyde de plomb (PbO), dépasse 24 % en poids.
- J. Les bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en toutes matières, destinés aux articles du présent Chapitre, suivent le même régime que les objets auxquels ils se rapportent et avec lesquels ils sont présentés. Présentés isolément ou en supplément, ils suivent leur régime propre.
- 4. Les ouvrages en verre combinés avec des matières autres que les métaux précieux ou les alliages de métaux précieux restent classés dans le présent Chapitre lorsqu'ils présentent manifestement les caractéristiques d'ouvrages en verre.

	4	- 1) -	
XIII.	Ouv	rages en pierres, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages	en verre
	,	Tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre; verre en masse (à l'exception du verre d'optique); vitrite en masse ou en poudre:	
7001 7001		tessons de verrerie, autres déchets et débris de verre verre en masse (à l'exception du verre d'optique);	kg
-		vitrite en masse ou en poudre	kg
		Verre pilé; verre fritté, aggloméré ou non; verre dit "émail", en masse, baguettes, tubes ou en poudre:	
7002			kg
7002	15	verre plaqué	kg
		Verre en barres, baguettes, billes ou tubes (à l'exception du verre d'optique):	
7003		verre en tubes	kg
7003	90	verre en barres, baguettes et billes	kg
		Verre coulé ou laminé, non travaillé, même coloré, plaqué, opacifié ou armé en cours de fabrication, en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire:	
7004	10	glaces brutes	kg
		verre coulé, lisse ou à surface martelée, striée, ondulée ou autrement façonnée, même verre dit cathédrale:	
7004	50	armé	kg
		non armé:	
7004	91	transparent: de couleur naturelle	kg
7004	95	coloré	kg
7004	99	opacifié	kg
		Verre plat étiré ou soufflé dit "verre à vitres", non travaillé, même coloré, plaqué ou opacifié en cours de fabrication en feuilles ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:	
7000	4.4	non coloré (de couleur naturelle), d'une épaisseur:	
7005 7005		de plus de 4 mm (verre épais) de plus de 0,5 mm à 4 mm	kg kg
7005	-	de 0,5 mm ou moins	kg
			_

coloré, plaqué ou opacifié:
verre antique
autre verre dit "verre à vitres"

kg kg

7005 91 7005 99

XIII. Ouvrages en pierres, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages en verr	XIII.	Ouvrages	en	pierres, etc.; produits	céramiques; verre	еt	ouvrages	en	verre
---	-------	----------	----	-------------------------	-------------------	----	----------	----	-------

		Glace (en glace brute ou en autre verre plat, douci ou poli), même armée ou plaquée en cours de fabrication, en feuilles ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire:	
7006	10	armée, même colorée	kg
7006	20	simplement doucie sur les deux faces (sur machines "twins")	kg
7006 7006		autre: non colorée colorée, plaquée ou opacifiée	kg kg
		Verre plat de tout genre, découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire ou ayant subi une main-d'oeuvre supérieure au doucissage ou au polissage; vitrages isolants à parois multiples; verres assemblés en vitraux:	
7007 7007		vitrages isolants à parois multiples verres assemblés en vitraux autre verre plat:	kg kg
7007 7007		simplement découpé ayant subi une main-d'oeuvre supérieure (à bords chanfreinés ou biseautés, maté, corrodé, peint, doré, argenté, etc.)	kg
		Glaces et verres de sécurité, même façonnés:	kg
7008 7008		trempés formés de deux ou plusieurs feuilles (verres composites)	kg kg
		Miroirs en glace ou en verre, encadrés ou non, y compris les miroirs rétroviseurs:	
7009 7009		non encadrés: non travaillés, toutefois découpés travaillés	kg kg
7009 70 09	-	encadrés: avec un cadre doré ou argenté avec un autre cadre	kg kg
·		Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux; pots, tubés à comprimés et autres récipients d'emballage; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre pour ces récipients:	
7010	10	bonbonnes et bocaux, même avec leurs enveloppements	kg
7010 7010 7010	25	bouteilles pour boissons, même clissées: de couleur naturelle (vert, brun et opale) blanches (même mi-blanches) autres	kg kg kg

XIII.	Ouvrage	es en pierres, etc.; produits céramiques; verre et ouvrages	en verre
7010	30	verres à conserves (verres et bouteilles à conserves, verres à fermer par une ficelle, verres pour gelées, miel et marmelades, verres et bouteilles à conserves pour l'industrie, etc.)	kg
7010	50	verres d'emballage (bouteilles d'emballage, bouteilles pour médicaments, bouteilles à goulot étroit ou large, bouteilles pour homéopathie, compte-gouttes, flacons et récipients pour produits cosmétiques et pharmaceutiques, etc.)	kg
7010	80	bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture	kg
7010	90	autres	kg

Notes.

- 1. Ne sont pas de nature à faire considérer comme objets "travaillés" au sens de ces Numéros:
 - a) la présence d'ornements obtenus par simple soufflage, pressage ou moulage, sans autre ouvraison;
 - b) le passage à l'émeri ou à la meule, même avec polissage consécutif du goulot, des bords, du fond ou des bouchons, pour assurer soit une meil-leure adhérence de la fermeture, soit la stabilité du fond, soit encore pour effacer la trace du pontil ou les traces similaires;
 - c) le clissage, le gainage et les dispositifs de fermeture.
- Les articles dénommés dans ces Numéros rentrent dans les N^{OS} 7013 10 à 7013 95:
 - a) lorsqu'ils ont subi une ouvraison postérieure au soufflage, au pressage ou au moulage - sous réserve des dispositions différentes des alinéas 1 b et c ci - dessus,
 - b) lorsqu'ils sont munis des marques de fabrique ou analogues ou de la marque de jaugeage et des graduations, encadrés d'une manière ornementale, ou
 - c) lorsqu'ils sont en cristal au plomb.

Ampoules en verre, ouvertes, non finies, sans garnitures, pour lampes, tubes et valves électriques et similaires:

7011		pour lampes électriques	kg	еt	pièce
7011		pour tubes de télévision	kg	еt	pièce
7011	90	pour autres tubes électriques ou pour articles	_		-
		similaires	kg	еt	pièce

7012 00	Ampoules en verre pour récipients isolants, finies ou non	kg et pièce
	Objets en verre, pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, à l'exception de verroterie des NOS 7019 10 à 7019 90:	
7013 10	non travaillés, même colorés ou plaqués: en combinaison avec des matières autres que les métaux précieux	kg
7013 21 7013 25 7013 41	autres objets en verre non travaillés: en cristal au plomb: soufflés pressés en autre verre: soufflés	kg kg
7013 45	pressés	kg kg
7013 50	travaillés, même colorés ou plaqués: en combinaison avec des matières autres que les métaux précieux	kg
7013 61 7013 65	autres objets en verre, travaillés: en cristal au plomb: soufflés pressés en autre verre:	kg kg
7013 91 7013 95	soufflés pressés	kg kg
	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune:	
7014 10 7014 30 7014 50 7014 91	lentilles simplement moulées ou pressées réflecteurs, non montés verrerie de signalisation autre verrerie (même colorée ou plaquée): non travaillée	kg kg kg
7014 95	travaillée	kg kg
	Verres bombés d'horlogerie et de lunetterie commune, en boules creuses ou segments ou bien découpés ou travaillés:	
7015 11 7015 15	bruts (boules creuses, segments): blancs (non colorés) colorés simplement découpés:	kg kg
7015 31 7015 35	blancs (non colorés) colorés	kg kg
7015 51	travaillés: blancs (non colorés)	kg
7015 55	colorés	kg

Note.

Rentrent sous ces Numéros les verres bombés, à faces parallèles, autres que les verres d'optique, d'une épaisseur de 2 mm ou moins.

Pavés, briques, carreuax, tuiles et autres articles en verre coulé ou moulé, même armé, pour le bâtiment et la construction:

		14 00115 04 40 01 011.	
7016	20	briques en verre (creuses et pleines), verres à béton et tuiles	kg
7016	60	verres de niveau d'eau	kg et pièce
7016		autres ouvrages pour la construction ou usages	og in parti
		similaires	kg
			,
		Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre, en silice ou quartz fondus, même graduée ou jaugée; ampoules pour sérums ou articles similaires:	
7017	10	en dioxyde de silice ou quartz fondus	kg
		en verre:	
7017		pour laboratoires	kg
7017		ampoules pour sérums et articles similaires	kg
7017	99	verrerie d'hygiène et de pharmacie	kg
		Verres d'optique et éléments d'optique (y compris	
		ceux utilisés en lunetterie médicale) non travaillés optiquement:	
		pour verres de lunetterie médicale, bruts ou	
		simplement découpés ou moulés:	
7018		blancs (non colorés)	kg
7018	15	colorés	kg
		pour usages scientifiques, en blocs, plateaux,	
5040	- 4	lentilles ou prismes:	
7018 7018	-	blancs (non colorés) colorés	kg
1010	22	corores	kg
		Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres précieuses et articles similaires de verroterie; cubes et dés pour mosaïques; yeux artificiels autres que de prothèse, objets de verroterie; objets de fantaisie travaillés au chalumeau (verre filé):	
7019		perles de verre et imitations de perles fines	kg
7019	-	pierres de verre et imitations de pierres précieuses	kg
7019	40	yeux artificiels en verre autres que de prothèse (9019 50)	,
7019	51	ballotini	kg
7019		diamantine	kg ka
7019		pendeloques de lustres	kg kg
7019		articles en perles et pierres de verre	kg
7019	an	autmag	1-

7019 90

autres

kg

	Fibres de verre et ouvrages en fibres de verre:	
	fibres de verre textiles (continues ou discontinues):	
7020 11	non ouvrées ouvrées:	kg
7020 13	fils de verre	kg
7020 15	tissus	kg
7020 17	autres ouvrages	kg
7020 81 7020 85	fibres de verre non textiles (laine de verre, ouate de verre, etc.): non ouvrées ouvrées	kg kg
	Autres ouvrages en verre:	
7021 10	lampes en verre	kg
7021 20	parties de lampes en cristal	kg
7021 30	verres techniques, non dénommés ni compris ailleurs	kg
7021 90	autres ouvrages en verre	kg

Note.

Pour l'exportation les lampes électriques en verre rentrent dans les Nos 8536 11 à 8536 70.

Section XIV

Perles fines, pierres gemmes et similaires; métaux précieux,

plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages de ces

matières; bijouterie de fantaisie; monnaies

Chapitre 71

Perles fines, pierres gemmes et similaires; métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages de ces matières; bijouterie de fantaisie

Notes génénerales.

- 1. Sauf dispositions contraires prévues dans la Note 2 ci-après ou dans d'autres parties de la Nomenclature, rentrent dans ce Chapitre tous les ouvrages composés entièrement ou partiellement de perles fines, de pierres gemmes (précieuses ou fines) ou de pierres synthétiques ou reconstituées, de métaux précieux ou de plaqués ou doublés de métaux précieux. Toutefois, la disposition de l'alinéa 1 ne s'applique aux articles partiellement de métaux précieux ou de plaqués ou doublés de métaux précieux que dans le cas où ces articles en vue de leur classement statistique seraient soumis, suivant les règles générales du Tarif des Douanes, à un régime comportant un droit moins élevé.
- 2. Sont exclus du présent Chapitre:
 - a) les articles dans lesquels les métaux précieux ou les plaqués ou doublés de métaux précieux ne constituent que de simples garnitures ou accessoires de minime importance (initiales, monogrammes, boucles, viroles, bordures, etc.) pourvu que ces articles ne comportent pas de perles fines, de pierres gemmes (précieuses ou fines) ou de pierres synthétiques ou reconstituées;
 - b) les métaux précieux à l'état colloïdal; les amalgames de métaux précieux (Chap. 28);
 - c) articles de maroquinerie, de gainerie, de voyage et autres articles du Chapitre 42;
 - d) les filés métalliques, tissus en fils ou filés de métaux précieux (Chap. 57) et articles en ces matières relevant de la Section XI (textiles, etc.);

XIV. Perles fines, pierres gemmes; métaux précieux, ouvrages de ces matières, bijouterie; monnaies

- e) les articles rentrant dans les Chap. 64 (chaussures, etc.) et 65 (coiffures, etc.);
- f) les parapluies, cannes et autres articles relevant du Chap. 66;
- g) les éventails et écrans à main (Chap. 67);
- h) les monnaies (Chap. 72 ou 99);
- i) les outils (Section XV); les machines, appareils et le matériel électrique (Section XVI). Toutefois, les parties et pièces détachées entièrement en pierres gemmes (précieuses ou fines) ou en pierres synthétiques ou reconstituées restent comprises dans le présent Chapitre;
- k) les articles rentrant dans la Section XVIII (instruments d'optique, etc.; horlogerie et instruments de musique, etc.);
- 1) les armes et leurs parties (Chap. 93);
- m) les articles du Chapitre 98, à l'exception des boutons, peignes, boucles et articles similaires);
- n) les objets d'antiquité (Chap. 99). Toutefois, les perles fines et les pierres gemmes (précieuses ou fines) restent comprises dans le présent Chapitre quelle que soit leur ancienneté.
- 3. On entend par métaux précieux l'argent, l'or, le platine et les métaux de la mine du platine.
- 4. On entend par métaux de la mine du platine l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium.
- 5. Les alliages (autres que les amalgames) de métaux précieux et de métaux communs, contenant en poids moins de 2 % d'argent, moins de 2 % d'or, moins de 2 % de platine, ces proportions pouvant être cumulées, sont classés comme métaux communs.
 - Les autres alliages contenant des métaux précieux restent compris dans le présent Chapitre et sont classés comme suit:
 - a) tout alliage contenant 2 % ou plus de platine est classé comme platine;
 - b) tout alliage contenant 2 % ou plus d'or, mais pas de platine ou moins de 2 % de platine, est classé comme or;
 - c) tout autre alliage rentrant dans le présent Chapitre est classé comme argent. Pour l'application de la présente Note, les métaux de la mine du platine sont tous assimilés au platine.

XIV. Perles fines, pierres gemmes; métaux précieux, ouvrages de ces matières; bijouterie, monnaies

- 6. Sauf dispositions contraires, dans toutes les positions de la Nomenclature où un métal précieux est nommément désigné, la dénomination employée s'entend également des alliages classés avec ce métal par application de la Note 5. Cette disposition ne couvre pas les plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs, ni les métaux communs platinés, dorés ou argentés.
- 7. On entend par plaqués ou doublés de métaux précieux les articles en métaux dont une ou plusieurs faces sont recouvertes de métaux précieux par soudage, laminage à chaud ou autre procédé mécanique.

 Les articles en métaux communs incrustés de métaux précieux sont considérés comme plaqués ou doublés.
- 8. Pour les feuilles d'argent (N° 7105 50) ou les feuilles d'or (N° 7107 50), fixées sur supports, non seulement le poids total de la feuille, mais aussi le poids de l'argent ou de l'or y employés doivent être déclarés.

I. Perles fines, pierres gemmes (précieuses ou fines) et pierres synthétiques ou reconstituées

Perles fines brutes ou travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport:

7101 10 brutes 7101 90 travaillées g et carat(grain) g et carat(grain)

Note.

Les perles de culture sont classées avec les perles fines.

Pierres gemmes (précieuses ou fines), brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport:

		brutes ou simplement sciées, clivées ou débrutées:		
7102	11	cristaux de roche		g
7102	19	autres pierres gemmes (précieuses ou fines)		g
		autrement travaillées (taillées, etc.):		
		pour usages industriels:		
7102	92	filières d'étirage en diamant		g
7102	93	autres (y compris le quartz piézo-électrique)		g
7102		pour servir à la parure		
7102		pour autres usages		8
1102	ンフ	pour autres usages	•	g

Х	IV. Perles fines, pierres gemmes; métaux précieux, ouvrages de ces matières; bijouterie, monnaies,	
	Pierres synthétiques ou reconstituées, brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport:	
7103 10	brutes, débrutées ou percées	g
	taillées:	
7103 91	pour usages industriels	g
7103 95	pour servir à la parure	g
7103 99	pour autres usages	g
7104 00	Egrisés et poudres de pierres gemmes (précieuses ou fines) ou de pierres synthétiques	£
	II. Métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux, bruts ou mi-ouvrés	
	Argent et alliages d'argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), bruts ou mi-ouvrés:	•
m4 0= 44	bruts (en masses, lingots, etc.), même en grenailles; argent natif:	
7105 11 7105 15	pour usages industriels pour payements internationaux	g g
	mi-ouvrés (laminés, martelés, battus, étirés, frittés, etc.): barres, fils, profilés, planches, feuilles, bandes et analogues:	
7105 22	fils léoniques, lisses, ronds	g
7105 25	autres	g
7105 29 7105 50	tubes et tuyaux feuilles minces, même fixées sur support	g
7105 60	poudre d'argent impalpable	g 8
7105 80	autres produits mi-ouvrés (pièces coulées,	J
	estampées ou embouties brutes; ébauches	
	d'objets, etc.)	g
7105 91	monnaies d'argent, hors de cours et sans intérêt	~
7405 00	numismatique	g
7105 99	déchets et débris d'ouvrages	g
	Note. On entend par argent platiné, l'argent recouvert de métaux de la mine du platine.	
	Plaqué ou doublé d'argent, brut ou mi-ouvré:	
7106 10	barres, tubes et tuyaux, fils, profilés, planches,	
•	plaques, feuilles, lames et bandes	g

XIV.	Perles fines, pierres gemmes; métaux précieux, ouvrages de ces matières; bijouterie, monnaies	
7106 80	autres produits mi-ouvrés en plaqué ou doublé d'argent (pièces estampées et embouties brutes; ébauches d'objets, etc.)	g
7106 90	déchets et débris d'ouvrages	g
	et alliages d'or (y compris l'or platiné), bruts mi-ouvrés:	,
7107 11 7107 15	bruts (en masses, lingots, etc.), même en grenailles; or natif: pour usages industriels pour payements internationaux	තු තු
	mi-ouvrés (laminés, martelés, battus, étirés, frittés, etc.): barres, tubes et tuyaux, fils, profilés, plaques, feuilles, lames et bandes:	,
7107 21	fils léoniques, lisses, ronds	g
7107 29	autres	g
7107 50	feuilles minces, même fixées sur support	g
7107 60	poudre d'or impalpable	g
7107 80	autres produits mi-ouvrés (pièces coulées, estampées ou embouties brutes; ébauches d'objets, etc.)	g
7107 91	monnaies d'or, hors de cours et sans intérêt numismatique	g
7107 99	déchets et débris d'ouvrages	g
	Note. On entend par or platiné, l'or recouvert de métaux de la mine du platine.	
	aqué ou doublé d'or (sur métaux communs ou sur argent), ut ou mi-ouvré:	
7108 11	barres, tubes et tuyaux, fils, planches, plaques, feuilles, lames et bandes: sur métaux communs	g
7108 15	sur argent	g
7108 81	autres produits mi-ouvrés en plaqué ou doublé d'or (pièces estampées ou embouties brutes; ébauches d'objets, etc.): sur métaux communs	~
7108 81 7108 85	sur metaux communs sur argent	g g
7108 90	déchets et débris d'ouvrages	
1100 90	dequese er deptie d.ousivees	g

	X.	IV. Perles fines, pierres gemmes; métaux précieux, ouvrages de ces matières; bijoutorie, monnaies	
		Platine et métaux de la mine du platine et leurs alliages, bruts ou mi-ouvrés:	
7109	10	platine et alliages de platine: bruts (en masses, lingots, etc.), même en grenailles, éponge, mousse; noir de platine	g
7109	21	mi-ouvrés (laminés, martelés, battus, étirés, frittés, etc.): barres, tubes et tuyaux, fils, profilés,	
7109	29	plaques, feuilles, lames et bandes autres produits mi-ouvrés (pièces coulées, estampées ou embouties; ébauches d'objets, etc.)	g g
7109	40	déchets et débris d'ouvrages	g
7109	50	métaux de la mine du platine (iridium, osmium, rhodium, palladium, ruthénium) et leurs alliages: bruts (en morceaux, barres, etc.), même en grenailles, éponge et mousse	g
7109	80	mi-ouvrés (laminés, martelés, battus, étirés, frittés, etc.)	ફ
7109	90	déchets et débris d'ouvrages	g
		Plaqué ou doublé de platine ou de métaux de la mine du platine (sur métaux communs ou sur métaux précieux), bruts ou mi-ouvrés:	
7110	10	bruts ou mi-ouvrés (laminés, martelés, battus, étirés, frittés, etc.)	g
7110	90	déchets et débris d'ouvrages	g
		Cendres d'orfèvre:	
7111 7111 7111	50	cendres d'argent cendres d'or autres cendres d'orfèvre	න න
		III. Bijouterie, joaillerie et autres ouvrages	
		Bijouterie et joaillerie, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:	
7112 7112 7112 7112	03 05	en argent, même doré, platiné ou rhodié en plaqué ou doublé d'argent en or, platine ou en métaux de la mine du platine en plaqué ou doublé d'or, de platine ou de métaux	8 8
		de la mine du platine	g

XIV. Perles fines, pierres gemmes; métaux précieux, ouvrages de ces matières, bijouterie, monnaies

Notes.

- 1. On entend par bijouterie:
 - a) les petits objets servant à la parure, tels que bagues, bracelets, colliers, broches, boucles d'oreilles, chaînes de montres, breloques et autres pendentifs, épingles de cravates, boutons de manchettes, médailles ou insignes religieux ou autres, et objets similaires;
 - b) les articles à usage personnel destinés à être portés sur la personne, ainsi que les articles de poche ou de sac à main, tels que étuis à cigares et à cigarettes, tabatières, bonbonnières et poudriers, bourses en cotte de mailles, chapelets et objets similaires.
- 2. On entend par joaillerie les articles de bijouterie en métaux précieux qui comportent des perles fines ou fausses, des pierres précieuses ou fausses, des pierres synthétiques ou reconstituées ou bien des parties en écaille, nacre, ivoire, ambre naturel ou reconstitué, jais ou corail.

Orfèvrerie en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux:

7113 10	couverts et objets pour le service de la table	g
	autre orfèvrerie:	
7113 91	en argent, même doré, platiné ou rhodié	g
7113 93	en plaqué ou doublé d'argent	g
7113 95	en or, platine ou en métaux de la mine	•
	du platine	E
7113 97	en plaqué ou doublé d'or, de platine ou de	0
	métaux de la mine du platine	g

Note.

On entend par orfèvrerie au sens de ces Numéros, les objets tels que ceux pour le service de la table, de la toilette, les garnitures de bureau, les services de fumeurs, les objets d'ornement intérieur, les articles pour l'exercice des cultes.

XIV.	Perles	fines,	pierres	gemmes;	métaux	précieux,	ouvrages
		de ces	matière	s, bijou	terie, n	nonnaies	

	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, non dénommés ni compris ailleurs:				
7114 10	produits de l'industrie léonique (lamé, bouillon, trait perlé, poudre métallique, etc.), à l'ex-ception de fils, lisses, ronds	g			
7114 91	autres: en argent, même doré ou en plaqué ou doublé d'argent	g g			
7114 95 7114 99	en or ou en plaqué ou doublé d'or en platine, métaux de la mine du platine, en plaqué ou doublé de platine ou de métaux de la mine du platine				
	Ouvrages en perles fines, en pierres gemmes, en pierres synthétiques ou reconstituées, ne comportant pas de métaux précieux ni de plaqués ou doublés de métaux précieux:	g			
7115 10	ouvrages en perles fines	g			
7115 91	ouvrages en pierres gemmes (précieuses ou fines), en pierres synthétiques ou reconstituées: combinées avec des métaux communs, même dorés, argentés, platinés ou électroplaqués	E			
7115 99	autres				
	Bijouterie de fantaisie:				
7116 11 7116 19	entièrement ou partiellement en métaux communs: dorés, argentés, platinés ou électroplaqués non dorés, ni argentés, ni platinés, ni électro-	kg			
7116 00	plaqués	kg			
7116 90	en autres matières	' kg			

Note:

On entend par bijouterie de fantaisie les articles définis dans la Note 1 a des Nos 7112 O1 à 7112 O7, lorsqu'ils ne comportent pas de perles fines, de pierres gemmes, de pierres synthétiques ou reconstituées, de métaux précieux ou de plaqués ou doublés de métaux précieux et lorsqu'ils sont constitués: a) entièrement ou partiellement de métaux

communs, même dorés, argentés ou platinés; b) d'au moins deux matières différentes autres que nétal. Il n'est pas tenu compte, à cet égard, des simples dispositifs d'assemblage (fils d'enfilage, etc.). XIV. Perles fines, pierres gemmes, métaux précieux, ouvrages de ces matières, bijouterie; monnaies

Chapitre 72

Monnaies

Notes générales.

- 1. Rentrent dans le présent Chapitre exclusivement les monnaies de valeur numéraire légale (en cours).
- 2. Sont exclues du présent Chapitre:
 - a) les monnaies hors cours; on les considère comme débris et déchets des métaux ou des alliages avec lesquels les monnaies ont été fabriquées (Chap. 71, 73 - 76 et 78);
 - b) les monnaies ayant le caractère d'objets de collection (Chap. 99).

Monnaies:

7201 10 en métaux communs 7201 90 autres

g

Section XV

Métaux communs et ouvrages de ces métaux

Notes générales.

- 1. Sauf dispositions contraires, le fer et l'acier ainsi que leurs alliages, les autres métaux communs (métaux non-ferreux) et leurs alliages ainsi que les ouvrages de ces métaux rentrent dans la présente Section.
- 2. Sont exclus de la présente Section:
 - a) le sodium, le lithium, le potassium, le rubidium, le caesium; le calcium, le strontium, le baryum; les métaux radio-actifs; les métaux des terres rares; le mercure; les amalgames de métaux-communs (Chap. 28);
 - b) les poudres métalliques conditionnées pour la vente au détail (Chap. 32);
 - c) les compositions auxiliaires pour la soudure des métaux; les plaques à souder à la forge (Chap. 38);
 - d) les protecteurs en métal pour chaussures (Chap. 64);
 - e) les coiffures métalliques et leurs parties métalliques; les ressorts pour chapeaux (Chap. 65);
 - f) les montures et parties métalliques de parapluies, de parasols ou d'ombrelles (Chap. 66);
 - g) les métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux et la bijouterie de fantaisie en métaux communs (Chap. 71);
 - h) les machines, appareils et engins mécaniques et leurs parties; le matériel électrique (Section XVI);
 - i) les voies ferrées assemblées, les plaques tournantes et autre matériel fixe pour voies férrees, les caissons flottants, les bouées et analogues (Section XVII);
 - k) les montures de lunettes; les instruments de calibrage, les mètres, les aiguilles chirurgicales, les pieds pour instruments et appareils scientifiques, pour appareils photographiques et analogues (Chap. 90); les métallophones, les diapasons et les aiguilles pour appareils de reproduction du son ou analogues (Chap. 92);
 - 1) les armes et munitions, même leurs parties (Section XIX);
 - m) les meubles, les lits (de fer) et les sommiers à carcasse métallique (Chap. 94);
 - n) les tamis à main (Chap. 96);
 - o) les jeux, jouets et engins sportifs (Chap. 97);
 - p) les boutons, les porte-plumes, porte-mines, plumes et analogues (Chap. 98).

- 3. Le traitement statistique des alliages.
 - a) Les alliages de métaux communs non-ferreux contenant en poids plus de 10 % de nickel, sont repris au Chapitre 75.
 - b) Les ferro-alliages et cupro-alliages rentrent respectivement dans les Chapitres 73 et 74, les autres alliages de métaux communs sont classés avec le métal qui prédomine en poids dans la composition.

 En cas d'égalité de poids de deux ou plusieurs éléments parmi les constituants prédominant dans l'alliage, le régime applicable est celui du métal qui, parmi ces constituants, est le plus imposé suivant le Tarif des Douanes.
 - c) Sauf dispositions contraires, dans toutes les Sections de la Nomenclature où un métal est nommément désigné, la dénomination employée s'entend également des alliages assimilés à ce métal.
- 4. Le traitement statistique des produits composés. Sauf dispositions contraires, les ouvrages composés de plusieurs métaux communs, suivent le régime des ouvrages du métal qui prédomine en poids.

 Il en est de même des ouvrages en plusieurs métaux communs combinés avec des matières non-métalliques. En cas d'égalité de poids entre les métaux prédominants, le régime à suivre est celui du métal qui comporte le droit le plus élevé.

 Pour l'application de cette règle, on considère le fer, la fonte et l'acier comme constituant un seul métal; les alliages de métaux sont traités selon leur classement d'après la Note générale 3 ci-dessus.
- 5. Sauf dispositions contraires, on considère comme articles en métaux bruts et ouvrés:
 - a) comme bruts: les articles bruts de coulée, de frittage, de forge, de laminage, d'étirage, de filage à chaud, d'estampage ou d'emboutissage, n'ayant subi aucune main-d'oeuvre plus avancée. On considère également comme articles bruts, les produits en métaux préalablement revêtus de dessins venus de laminage.

 Ne sont pas de nature à faire considérer les objets comme ouvrés: l'enlèvement, par ébarbage grossier ou moulage grossier, des jets, bavures, coutures ou autres défauts de coulée ou d'estampage, le découpage des masselottes et des bouts défectueux, le simple nettoyage au jet de sable, le dégrossissage, grattage ou décapage grossiers;
 - b) comme ouvrés: les articles constitués de parties assemblées ainsi que ceux ayant subi une maindoeuvre autre que celles prévues à l'alinéa "a" ci-dessus et, notamment, les articles tournés,

rabotés, limés, meulés, percés, taraudés, filetés, gravés, polis, bleuis, parkérisés, bronzés, argentés, dorés, platinés ou revêtus de métaux communs ou de matières autres que celles désignées dans la Note générale 6 ci-dessous.

- 6. Les enduits grossiers visiblement destinés à proteger les objets contre l'oxydation, sont sans influence sur leur classement. Ils ne sont pas de nature à faire considérer ces articles comme ouvrés, polis ou revêtus.
 Cette disposition est applicable aux articles en métaux visés dans une Section quelconque de la Nomenclature.
- 7. On considère comme métaux communs plaqués, les produits en métaux communs obtenus par laminage ou soudage sur une ou plusieurs faces (dessus, dessous, côtés) d'une ou plusieurs couches de métaux communs différents (aciers de compositions différentes ou métaux non-ferreux). Le placage peut être effectué ou non sur toute la surface du produit.

 Les métaux communs non-ferreux plaqués de fer ou d'autres métaux communs sont considérés comme revêtus (Chap. 74 et suivants).
- 8. L'expression "déchets ou débris de métaux ou d'ouvrages en métaux" s'entend d'articles en métaux, cassés, brisés ou usés, uniquement propres à la refonte, à la soudure ou à des usages chimiques.
- 9. Les articles en métaux communs platinés (recouverts de platine ou de métaux de la mine du platine) sont classés comme les produits analogues dorés ou argentés.

Chapitre 73

Fer, fonte, acier

Notes.

- 1. On considère comme:
 - a) Fontes (Nos 7301 07 à 7301 90):
 les produits ferreux contenant 1,9 % ou plus de
 carbone et pouvant contenir en outre, isolément
 ou ensemble, des éléments d'alliage dans les
 proportions suivantes:

moins de 15 % de phosphore,

- 8 % ou moins de silicium,
- 6 % ou moins de manganèse,
- 30 % ou moins de chrome,
- 40 % ou moins de tungstène,
- 10 % ou moins au total d'autres éléments d'alliage (nickel, cuivre, aluminium, titane, vanadium, molybdène, etc.)
- b) I. Fontes spiegel (N° 7301 90):
 les produits contenant en poids de 6 % exclus à 30 % inclus de manganèse et répondant, en ce qui concerne les autres caractéristiques, à la définition de la Note 1 a.
 - II. Fontes hématites et fontes Martin (N°s 7301 11 à 7301 13):
 les produits pouvant contenir en poids au maximum 0,50 % de phosphore ainsi que du silicium et du manganèse dans les proportions maxima fixées par la Note 1 a.
 - III. Fontes phosphoreuses, y compris les ferrophosphores (Nº 7301 15):
 les produits contenant plus de 0,50 % et
 moins de 15 % de phosphore, ainsi que du
 silicium et du manganèse dans les proportions maxima fixées par la Note 1 a.

Les fontes-hématites et les fontes phosphoreuses peuvent contenir, en outre, un ou plusieurs éléments d'alliage dans les proportions maxima suivantes:

- 0,30 % de nickel
- 0,20 % de chrome
- 0,30 % de cuivre
- 0,10 % de tout autre élément d'alliage (aluminium, titane, vanadium, molybdène, tungstène, etc.)

les fontes phosphoreuses (y compris les ferrophosphores) d'une teneur en phosphore de 15 % ou plus rentrent dans le N° 2892 10 (phosphures).

c) Ferro-alliages (Nos 7302 11 à 7302 99): les produits ferreux bruts de fonderie, ne se prêtant pratiquement ni au laminage ni au forgeage, constituant des compositions d'apport en sidérurgie et contenant, isolément ou ensemble. des éléments d'alliage dans les proportions suivantes:

> plus de 8 % de silicium, plus de 30 % de manganèse, plus de 30 % de chrome, plus de 40 % de tungstène, plus de 10 % au total d'autres éléments d'alliage (cuivre, aluminium, titane, vanadium, molybdene, nio-

La proportion totale d'éléments d'alliages nonferreux ne peut dépasser 96 % pour les ferroalliages contenant du silicium, 92 % pour les ferro-alliages contenant du manganèse sans silicium, 90 % pour les autres.

d) Aciers alliés (Nos 7315 01 à 7315 99): les aciers contenant moins de 1,9 % de carbone ainsi qu'un ou plusieurs éléments dans les proportions suivantes:

bium, etc.).

plus de 2 % de manganèse et silicium, pris ensemble.

2 % ou plus de manganèse,

2 % ou plus de silicium,

0,50 % ou plus de nickel,

0,50 % ou plus de chrome, 0,10 % ou plus de molybdène,

0,10 % ou plus de vanadium,

0,30 % ou plus de tungstène,

0.30 % ou plus de cobalt.

0,30 % ou plus d'aluminium, 0,40 % ou plus de cuivre,

0,10 % ou plus de plomb, 0,12 % ou plus de phosphore,

0,10 % ou plus de soufre,

0,20 % ou plus de phosphore et de soufre, pris ensemble,

0.10 % ou plus de tout autre élément d'alliage, pris individuellement;

On distingue: l'acier allié, dénommé généralement "acier de construction", contenant moins de 0,60 % de carbone et dont la teneur totale en éléments d'alliage, à lèxistence d'au moins deux éléments, ne dépasse pas 8 % au total et à l'existence d'un seul élément, ne dépasse pas 5 %, l'acier allié spécial, dont la teneur en éléments d'alliage, à l'existence d'au moins deux éléments, est inférieure à 40 % et, à l'existence d'un seul élément, est inférieure à 20 % et autre acier allié, ayant les caractéristiques dénommés dans l'alinéa 1 de la Note 1 d, mais ne répondant pas aux définitions d'acier allié de construction et d'acier allié spécial.

En déterminant la teneur en éléments d'alliage des deux types d'aciers alliés ci-dessus, on ne considère pas comme éléments d'alliage le soufre, le phosphore, le silicium et le manganèse pour autant que leur part est inférieure aux proportions indiquées dans l'alinéa 1 de la Note 1 d;

e) acier fin au carbone (Nos 7315 01 à 7315 99): acier contenant de 0,6 % inclus à 1,9 % exclus de carbone;

f) massiaux (Nº 7306 10): les produits destinés au laminage ou au forgeage obtenus

soit par cinglage au marteau-pilon d'une loupe de fer puddlé de manière à éliminer la scorie d'affinage,

soit par soudage au moyen d'un laminage à haute température, de paquets de fer ou d'acier en fragments ou de fers puddlés;

g) lingots (Nos 7306 51 à 7306 59): les produits destinés au laminage ou au forgeage, élaborés par fusion et obtenus par coulée dans un moule:

h) blooms et billettes (NOS 7307 20 à 7307 39): les demi-produits de section rectangulaire ou carrée, dont la section transversale est supérieure à 1225 mm² et dont l'épaisseur est supérieure au quart de la largeur;

i) brames et largets (Nos 7307 60 à 7307 79):
les demi-produits de section rectangulaire
d'une épaisseur minimum de 6 mm, d'une largeur
minimum de 150 mm et dont l'épaisseur ne dépasse
pas le quart de la largeur;

k) ébauches en rouleaux pour tôles (Nos 7308 11 à 7308 19):

les demi-produits, de section rectangulaire, d'une épaisseur minimum de 1,5 mm et d'une largeur supérieure à 500 mm, présentés en rouleaux continus (bobines) d'un poids minimum de 500 kg;

1) larges plats (Nos 7309 11 à 7309 19):
les produits de section rectangulaire, laminés à chaud, en long, en cannolures fermées ou au train universel, d'une épaisseur de 6 mm exclus à 100 mm inclus et d'une largeur de 150 mm exclus à 1200 mm inclus;

m) feuillards (Nos 7312 10 à 7312 98):
les produits laminés, à bords cisaillés ou non,
de section rectangulaire, d'une épaisseur maximum de 6 mm, d'une largeur maximum de 500 mm
et dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de
la largeur, présentés en bandes droites, en
rouleaux ou en bottes ployées;

- n) tôles en fer ou en acier (Nos 7313 01 à 7313 99):
 les produits laminés (à l'exclusion des ébauches
 en rouleaux pour tôles telles qu'elles sont définies à la Note 1 k ci-dessus) d'une épaisseur
 maximum de 125 mm et, si ces produits sont de
 forme carrée ou rectangulaire, d'une largeur
 supérieure à 500 mm;
 tôles dites "magnétiques": les tôles dont la perte
 en watts est égale ou inférieure à 3,6 Watt par
 kg, évaluée selon la méthode Eppstein sous un
 courant à 50 périodes et une induction de 10 000
 gauss, pour une épaisseur de tôle ramenée à 0,50
 mm;
- o) tôles pour la construction navale des Nos 7313 08 à 7313 09: les tôles laminées seulement à chaud, d'une épaisseur de 3 mm ou plus et d'une résistance à la traction de 41 à 56 kg au mm² et accompagnées d'un certificat de réception d'un des offices de classification, désignés ci-dessous, ou les tôles sont déclarées comme tôles pour la construction navale. Les tôles doivent être estampillées et la forme d'estampille doit être marquée dans le certificat de réception. Les offices de classification pour tôles pour la construction navale sont les suivants: Germanischer Lloyd, British Lloyd, Bureau Veritas, Norske Veritas, Registro Italiano, British Standard Specification, A.S.T.M. Standards, American Bureau of Shipping;
- p) fils en fer ou en acier (Nos 7314 11 à 7314 57):
 les produits de section pleine, étirés ou tréfilés à froid, dont la coupe transversale, de
 forme quelconque, n'excède pas 13 mm dans sa plus
 grande dimension; toutefois les produits des
 Nos 7334 00 et 7335 11 à 7335 50 peuvent être
 produits aussi en fils laminés de mêmes dimensions:
- q) barres en fer et en acier (NOS 7310 11 à 7310 86): les produits de section pleine qui ne répondent pas entièrement à l'une quelconque des définitions précisées aux lettres h à p ci-dessus, dont la section transversale est en forme de cercle, de segment circulaire, de triangle isocèle, de carré, de rectangle d'hexagone, d'octogone ou de trapèze régulier;
- r) barres creuses en acier pour le forage des mines (Nos 7310 30):
 les barres en acier de section autre que carrée ou circulaire, propres à la fabrication des fleurets ou barres à mines et dont la plus grande dimension extérieure de la coupe transversale, comprise entre 15 mm exclus et 50 mm inclus, est au moins le triple de la plus grande dimension intérieure (creux);

Les barres creuses en acier ne répondant pas à cette définition rentrent selon leur nature dans les N^{os} 7324 01 à 7324 81 ou 7325 21 à 7325 71;

- s) profilés en fer ou en acier (Nos 7311 10 à 7311 95): les produits de section pleine, autres que ceux repris aux Nos 7316 11 à 7316 18, qui ne répondent pas entièrement à l'une quelconque des définitions précisées aux lettres h à p ci-dessus, d'une section transversale autre que celle indiquée dans la Note 1 q.
- 2. Ne rentrent pas dans les N^{os} 7306 10 à 7314 57 les produits en aciers alliés ou en acier fin au carbone (N^{os} 7315 01 à 7315 99).
- 3. Les produits sidérurgiques des Nos 7306 10 à 7315 99, plaqués d'un métal ferreux de qualité différente, suivent le régime du métal ferreux prédominant en poids.
- 4. Les déchets de la production d'acier laminé et les fers et aciers réutilisables sont classés comme suit: pour l'importation - selon leur nature pour l'exportation - dans les Nos 7351 00 et 7352 00. On considère comme déchets de la production d'acier laminé les matériaux en fer et en acier à l'état non utilisable pour la production normale, tels que chutes de billettes, pièces sousdimensionnées, tôles devenues inutilisables par suite de découpage ainsi que le rebut de toute sorte. On considère comme fers et aciers réutilisables les produits en fer et en acier du Chapitre 73 - à l'exception des demi-produits, des pièces de forge et des produits usagés, dénommés notamment dans le présent Chapitre - de toutes sortes et de toutes façons sans égard à l'état d'ouvraison (même s'ils sont assemblés entièrement ou partiellement en parties de construction) qui sont usagés ou dont la valeur

Les types de fers et aciers réutilisables sont les suivants:

est diminuée par suite d'influences atmosphériques ou de long magasinage ou d'autres raisons, ou qui proviennent d'objets à démonter ou à démolir, pouvant être utilisés à remplacer le fer neuf.

- (1) matériaux de superstructure de chemins de fer, comme traverses en fer, éclisses, selles d'assise, plaques à nervures, selles à crochet, contrerails et analogues, à l'exception des rails
- (2) acier de façonnage (fer de façonnage), poutrelles à larges ailes, palplanches
- (3) barres en acier (barres en fer), y compris les arbres, même forgées
- (4) tôles en acier et en fer, larges plats en acier (larges plats en fer), feuillards en acier (feuillards en fer)
- (5) fils de fer et d'acier
- (6) tubes et tuyaux, tubes façonnés, raccords, ailes en fonte ou acier
- (7) autre fers et aciers réutilisables.

	Fontes (y compris la fonte spiegel) brutes, en lingots, gueuses, saumons, masses ou analogues:	
	fonte brute au charbon de bois fonte Martin fonte hématite	kg kg k g
7301 15	fontes phosphoreuses (fonte de moulage, etc.), y compris les ferro-phosphores, d'une teneur en phosphore de moins de 15 $\%$	kg
	autres fontes brutes (à l'exception de la fonte spiegel):	
7301 28	d'une teneur en vanadium et/ou titane de 1 % au maximum, pris individuellement	kg
7301 29	autres	kg
7301 90	fonte spiegel	kg

Note.
Les fontes phosphoreuses (y compris les ferrophosphores), d'une teneur en phosphore de 15 % ou plus rentrent dans le N° 2892 10.

Ferro-alliages:

	4.4	ferro-manganèse:	
7302	77	d'une teneur en carbone de plus de 2 % (ferro-	٠.
8700	4.0	manganèse de haut-fourneau)	kg
7302	19	autre	kg
7302	21	ferro-aluminium	kg
7302	25	ferro-silico-aluminium	kg
7302	28	ferro-silico-mangano-aluminium	kg
		ferro-silicium:	
7302	31	d'une teneur en silicium de 15 % ou moins	kg
7302	39	autre	kg
7302	40	ferro-silico-manganèse	kg
7302	51	ferro-chrome	kg
7302	55	ferro-silico-chrome	kg
7302	61	ferro-titane	kg
7302	65	ferro-silico-titane	kg
7302	71	ferro-tungstène	kg
7302	75	ferro-silico-tungstène	kg
7302	81	ferro-molybdène	kg
7302	83	ferro-vanadium	kg
7302	91	ferro-tantale	kg
7302	93	ferro-niobium (ferro-columbium)	kg
7302	99	ferro-bore, ferro-uranium et autres ferro-alliages	
		et ferro-silico-alliages, non dénommés ni compris	
		ailleurs	kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages de fonte, de fer et d'acier: 7303 01 non triés ou classés kg triés ou classés: en fonte: fonte usée par brûlement 7303 11 kg 7303 19 mitraille de fonte kg 7303 91 autres ferrailles, déchets et débris d'ouvrages kg 7303 95 en acier étamé kg en autre acier 7303 99 kg Grenailles de fonte, de fer ou d'acier, même concassées ou calibrées: calibrées: en fonte ou en fonte malléable 7304 11 kg 7304 19 autres kg non calibrées 7304 90 kg Poudre de fer et d'acier; fer et acier spongieux (éponge): poudre de fer et d'acier: grossière 7305 11 kg 7305 19 autre kg fer et acier spongieux (éponge) 7305 50 kg Fer et aciers en massiaux, blocs ou lingots: 7306 10 en massiaux ou blocs kg en lingots, y compris les brames bruts et l'acier au creuset en blocs: 7306 51 plaqués kg 7306 59 non plaqués kg Fer et aciers en blooms, billettes, brames et largets; fer et acier simplement dégrossis par forgeage ou par martelage (ébauches de forge): blooms: 7307 20 forgés kg laminés: plaqués 7307 21 kg 7307 29 non plaqués kg billettes: forgées 7307 30 kg laminées: 7307 31 plaquées kg non plaquées 7307 39 kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux brames: 7307 60 forgés kg laminés: 7307 61 plaqués kg 7307 69 non plaqués kg largets: 7307 70 forgés kg laminés: 7307 71 plaqués kg 7307 79 non plaqués kg 7307 90 ébauches de forge kg Ebauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier: 7308 11 plæquées kg non plaquées, d'une largeur: de moins de 1,5 m 7308 18 kg 7308 19 de 1,5 m ou plus kg Larges plats, en fer ou en acier: 7309 11 plaqués kg non plaqués 7309 19 kg Barres en fer ou en acier laminées à chaud, filées à chaud ou forgées (y compris le fil machine); barres en fer ou en acier, obtenues à froid; barres creuses en acier pour le forage des mines propres à la fabrication des fleurets ou des barres à mines: simplement laminées à chaud ou filées à chaud: fil laminé: 7310 11 fil laminé profilé kg autre fil laminé 7310 19 kg 7310 20 barres en acier, pleines kg 7310 30 barres creuses pour le forage des mines kg 7310 50 simplement forgées kg 7301 60 simplement obtenues à froid kg simplement plaquées: 7310 71 laminées à chaud ou filées à chaud kg 7310 75 forgées kg 7310 76 obtenues à froid kg ouvrées à la surface (polies, revêtues, etc.): laminées à chaud ou filées à chaud 7310 81 kg 7310 85 kg 7310 86 obtenues à froid kg

Profilés en fer ou en acier, laminés à chaud, filés à chaud ou forgés, obtenus à froid, même percés, non assemblés; palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés:

profilés: simplement laminés à chaud ou filés à chaud: en U, I ou H, d'une hauteur +): de moins de 80 mm: non percés 7311 10 kg percés kg 7311 11 de 80 mm ou plus: poutrelles à larges ailes: non percés 7311 12 kg 7311 13 percés kg autres: non percés 7311 14 kg 7311 15 percés kg profilés zorès: 7311 16 non percés kg percés kg 7311 17 autres profilés, simplement laminés à chaud ou filés à chaud: 7311 18 non percés kg 7311 19 percés kg simplement forgés: 7311 51 non percés kg percés 7311 52 kg simplement laminés à froid: 7311 61 non percés kg 7311 62 percés kg simplement étirés à froid ou autrement obtenus à froid: 7311 63 non percés kg 7311 64 percés kg simplement plaqués: laminés à chaud ou filés à chaud: non percés 7311 71 kg percés 7311 72 kg forgés: non percés kg 7311 73 7311 74 percés kg laminés à froid: 7311 75 non percés kg 7311 78 percés kg étirés à froid ou autrement obtenus à froid: non percés kg 7311 79 percés kg 7311 80

⁺⁾ l'hauteur des formes U, I et H est la distance entre les plans parallèles extérieurs de deux ailes.

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux ouvrés à la surface (polis, revêtus, etc.): laminés à froid, non plaqués: 7311 83 non percés kg 7311 84 percés kg étirés à froid ou autrement obtenus à froid, non plaqués: 7311 85 non percés kg 7311 86 percés kg autres profilés ouvrés à la surface: 7311 88 non percés kg 7311 89 percés kg 7311 95 palplanches en acier kg Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid: simplement laminés à chaud, même décapés 7312 10 kg simplement laminés à froid, même décapés: en rouleaux, pour la fabrication de fer-blanc: 7312 31 d'une épaisseur de moins de 0,50 mm et d'une largeur de plus de 457 mm kg d'autres dimensions 7312 32 kg 7312 39 autres kg plaqués, revêtus ou autrement ouvrés à la surface: argentés, dorés ou platinés: laminés à chaud 7312 71 kg 7312 72 laminés à froid kg émaillés: laminés à chaud 7312 73 kg 7312 74 laminés à froid kg étamés, d'une épaisseur: de 0.50 mm ou plus: 7312 75 laminés à chaud kg 7312 76 laminés à froid kg de moins de 0,50 mm: laminés à chaud 7312 77 kg 7312 78 laminés à froid (fer-blanc) kg zingués ou plombés: laminés à chaud 7312 81 kg 7312 82 laminés à froid kg simplement plaqués: laminés à chaud 7312 83 kg 7312 84 laminés à froid kg polis: laminés à chaud 7312 85 kg 7312 86 laminés à froid kg autrement ouvrés à la surface (cuivrés, oxydés artificiellement, laqués, nickelés, vernis, parkérisés, imprimés, etc.): laminés à chaud 7312 87 kg 7312 88 laminés à froid kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux autrement ouvrés (perforés, chanfreinés, ourlés, 7312 97 laminés à chaud kg 7312 98 laminés à froid kg Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid: tôles dites "magnétiques", qui ne répondent pas aux définitions des aciers alliés ou de l'acier fin au carbone: présentant, quelle que soit lour épaisseur, 7313 02 une perte en watts inférieure ou égale à kg 0,75 watt par kg kg autres 7313 03 tôles ondulées: 7313 04 zinguées kg kg autres 7313 05 tôles pour la construction navale, d'une épaisseur: 7313 08 de 4,76 mm ou plus kg de 3 mm inclus à 4,76 mm exclus kg 7313 09 autres tôles: simplement laminées à chaud non décapées, d'une épaisseur: de 4,76 mm ou plus et d'une résistance au mm²: de moins de 56 kg kg 7313 11 de 56 kg ou plus 7313 12 kg de 3 mm inclus à 4,76 mm exclus et d'une résistance au mm²: de moins de 56 kg 7313 13 kg de 56 kg ou plus 7313 14 kg de 2 mm inclus à 3 mm exclus et d'une résistance au mm²: de moins de 56 kg kg 7313 15 kg 7313 16 de 56 kg ou plus de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus 7313 17 kg de moins de 0,50 mm 7313 19 kg simplement laminées à chaud et décapées, d'une épaisseur: de 4,76 mm ou plus 7313 21 kg de 3 mm inclus à 4,76 mm exclus kg 7313 23 de 2 mm inclus à 3 mm exclus kg 7313 25 7313 27 de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus kg de moins de 0,50 mm 7313 29 kg simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur: 7313 33 de 3 mm ou plus kg 7313 35 7313 37 de 2 mm inclus à 3 mm exclus kg de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus kg de moins de 0,50 mm 7313 39 kg simplement lustrées, polies ou glacées kg 7313 70

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
	plaquées, revêtues ou autrement ouvrées à la surface:	
7313 71	argentées, dorées ou platinées	kg
7313 72	émaillées	kg
7313 73	étamées, d'une épaisseur: de 0,50 mm ou plus	kg
7313 74	de moins de 0,50 mm (fer-blanc)	kg
7313 75	zinguées, à l'exception des tôles ondulées	,
7313 77	(7313 04) plombées	kg kg
7313 78	plaquées	kg
7313 79	autrement ouvrées à la surface (cuivrées,	1
	laquées, nickelées, imprimées, etc.)	kg
	autrement ouvrées: simplement découpées de forme autre que carrée	
	ou rectangulaire:	
7313 91	argentées, dorées ou platinées	kg
7313 92 7313 94	émaillées autres	kg kg
7313 99	perforées, cintrées, embouties, ciselées,	6
	gravées, guillochées ou autrement travaillées,	
	à l'exception des tôles façonnées par laminage (7313 11 à 7313 79)	kg
		J
	Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exception des fils isolés pour l'électricité (Chap. 85) et du	
	fil laminé (7310 11 à 7310 19):	
7314 11	fils à souder à l'autogène	kg
7314 13	électrodes à souder nues (électrodes à âme et	
	électrodes enrobées: 8316 50 et 8316 70)	kg
7314 15	fils de noyau pour électrodes à souder	kg
	autres fils:	
	non plaqués ni affinés à la surface (rougeâtre clair et blanc clair, blanc ou noir recuits,	
	chaulé, etc.), dont la plus grande dimension	
7711 71	de la coupe transversale est:	le ou
7314 31 7314 33	de 3,4 mm ou plus de moins de 3,4 à 1,2 mm	kg kg
7314 35	de moins de 1,2 à 0,2 mm	kg
7314 37	de moins de 0,2 mm	kg
7314 41	plaqués	kg
	affinés à la surface (polis, zingués, étamés,	
	cuivrés, etc.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est:	
7314 53	de 1,2 mm ou plus	kg
7314 55	de moins de 1,2 à 0,2 mm	kg
7314 57	de moins de 0,2 mm	kg

Note.
On considère comme fils de ces Numéros, les produits étirés ou tréfilés à froid, dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 13 mm dans sa plus grande dimension.

Aciers alliés et aciers fins au carbone sous les formes indiquées aux Nos 7306 10 à 7314 57:

lingots, blooms, billettes, brames et largets: forgés autres: lingots: 7315 05 non plaqués plaqués blooms, billettes, brames et largets: non plaqués plaqués forgés blooms, billettes, brames et largets: non plaqués plaqués forge ébauches de forge ébauches en rouleaux pour têles: plaqués non plaqués larges plats en acier: plaqués non plaqués fil laminé: fil laminé: fil laminé profilé autre barres en acier, pleines: simplement forgées simplement forgées simplement bennues à froid autres barres en acier (revêtues ou autrement ouvrées à la surface, etc.): laminées à chaud, filées à chaud ou forgées: plaquées non plaquées profilés: simplement forgées kg 7315 28 plaquées non plaquées profilés: simplement forgés simplement forgés simplement planinées à chaud ou forgées: plaquées non plaquées pobtenues à froid: plaquées simplement forgés simplement forgés simplement forgés simplement forgés simplement planinées à chaud ou forgées: simplement plaquées profilés: simplement forgés simplement forgés simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à froid simplement étirés à froid ou autrement obtenus à froid			
lingots: non plaqués plaqués blooms, billettes, brames et largets: non plaqués non plaqués pautre plaqués pautre plaqués pautre plaqués pautre plaqués pautre plaqués pautres barres en acier, ploines: simplement forgées simplement forgées plaqués pautres barres en acier (revêtues ou autrement ouvrées à la surface, etc.): laminées à chaud, filées à chaud ou forgées: plaqués profilés: simplement forgés simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à froid simplement laminés à froid simplement deirés à froid ou autrement obtenus	7315 01		kg
7315 07 7315 08		lingots: non plaqués	
Separate de la rouleaux pour tôles:		non plaqués	-
7315 15 plaqués non plaqués kg larges plats en acier: plaqués plaqués kg 7315 18 plaqués kg 7315 19 non plaqués kg fil laminé: fil laminé: fil laminé profilé kg autre barres en acier, pleines: simplement forgées kg 7315 24 simplement laminées à chaud ou filées à chaud kg 7315 25 simplement obtenues à froid kg autres barres en acier (revêtues ou autrement ouvrées à la surface, etc.): laminées à chaud, filées à chaud ou forgées: plaquées plaquées non plaquées robtenues à froid: plaquées robtenues à froid: plaquées robtenues à froid: plaquées robtenues à froid: plaquées simplement laminées à chaud ou forgées: plaquées robtenues à froid: plaquées robtenues à froid simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg rofilés: simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg simplement laminés à froid simplement obtenus	7315 11	ébauches de forge	kg
7315 18 plaqués 7315 19 non plaqués fil laminé: 7315 21 fil laminé profilé 7315 22 autre barres en acier, pleines: simplement forgées 7315 24 simplement laminées à chaud ou filées à chaud 7315 25 simplement obtenues à froid autres barres en acier (revêtues ou autrement ouvrées à la surface, etc.): laminées à chaud, filées à chaud ou forgées: 7315 26 plaquées 7315 27 non plaquées 7315 28 plaquées 7315 29 non plaquées 7315 31 barres creuses pour le forage des mines profilés: 7315 34 simplement forgés 7315 34 simplement laminés à chaud ou filés à chaud 7315 41 simplement étirés à froid ou autrement obtenus		plaqués	-
7315 21 fil laminé profilé kg 7315 22 autre kg barres en acier, pleines: 7315 23 simplement forgées kg 7315 24 simplement laminées à chaud ou filées à chaud kg 7315 25 simplement obtenues à froid kg autres barres en acier (revêtues ou autrement ouvrées à la surface, etc.): laminées à chaud, filées à chaud ou forgées: 7315 26 plaquées 7315 27 plaquées 7315 28 non plaquées 7315 28 plaqués 7315 29 non plaquées 7315 31 barres creuses pour le forage des mines 7315 33 simplement forgés 7315 34 simplement laminés à chaud ou filés à chaud 7315 34 simplement laminés à froid 7315 42 simplement étirés à froid ou autrement obtenus		plaqués	
7315 23simplement forgéeskg7315 24simplement laminées à chaud ou filées à chaudkg7315 25simplement obtenues à froidkgautres barres en acier (revêtues ou autrement ouvrées à la surface, etc.):laminées à chaud, filées à chaud ou forgées:7315 26plaquéeskg7315 27non plaquéeskgobtenues à froid:plaquéskg7315 28plaquéeskg7315 29non plaquéeskg7315 31barres creuses pour le forage des mineskg7315 33simplement forgéskg7315 34simplement laminés à chaud ou filés à chaudkg7315 41simplement laminés à froidkg7315 42simplement étirés à froid ou autrement obtenus		fil laminé profilé	
ouvrées à la surface, etc.): laminées à chaud, filées à chaud ou forgées: 7315 26 plaquées	7315 24	simplement forgées simplement laminées à chaud ou filées à chaud	kg
profilés: 7315 33 simplement forgés kg 7315 34 simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg 7315 41 simplement laminés à froid kg 7315 42 simplement étirés à froid ou autrement obtenus	7315 27 7315 28	ouvrées à la surface, etc.): laminées à chaud, filées à chaud ou forgées: plaquées non plaquées obtenues à froid: plaqués	kg kg
7315 33 simplement forgés kg 7315 34 simplement laminés à chaud ou filés à chaud kg 7315 41 simplement laminés à froid kg 7315 42 simplement étirés à froid ou autrement obtenus	7315 31	barres creuses pour le forage des mines	kg
	7315 33 7315 34 7315 41	profilés: simplement forgés simplement laminés à chaud ou filés à chaud simplement laminés à froid simplement étirés à froid ou autrement obtenus	kg kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux autres profilés (revêtus ou ouvrés à la surface, laminés à chaud, filés à chaud ou forgés: 7315 43 plaqués kg 7315 44 non plaqués kg laminés à froid: plaqués 7315 45 kg 7315 46 non plaqués kg étirés à froid ou autrement obtenus à froid: 7315 47 plaqués kg 7315 48 non plaqués kg feuillards en acier: 7315 51 simplement laminés à chaud, même décapés √ kg simplement laminés à froid, même décapés 7315 59 kg simplement plaqués: laminés à chaud 7315 61 kg laminés à froid 7315 62 kg revêtus: laminés à chaud 7315 63 kg laminés à froid 7315 64 kg autrement ouvrés à la surface: laminés à chaud 7315 65 kg laminés à froid 7315 66 kg autrement ouvrés (perforés, chanfreinés, ourlés, etc.): laminés à chaud 7315 68 kg laminés à froid 7315 69 kg tôles: tôles dites "magnétiques" en acier allié ou en acier fin au carbone, présentant une perte en watts par kg: 7315 70 de 1,03 watts ou moins kg 7315 71 de plus de 1,03 à 3,6 watts kg autres tôles: simplement laminées à chaud, non décapées, d'une épaisseur: 7315 73 de 3 mm ou plus kg 7315 74 de moins de 3 mm kg simplement laminées à chaud et décapées, d'une épaisseur: 7315 76 de 3 mm ou plus kg 7315 77 de moins de 3 mm kg simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur: 7315 78 de 3 mm ou plus kg 7315 79 de moins de 3 mm kg 7315 81 simplement plaquées kg ouvrées à la surface (polies, revêtues, etc.): laminées à chaud 7315 83 kg laminées à froid 7315 84 kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire: · laminées à chaud 7315 85 kg laminées à froid 7315 86 kg perforées, cintrées, embouties, ciselées, gravées, guillochées et autrement ouvrées, à l'exception des tôles façonnées par laminage (7315 73 à 7315 84): laminées à chaud 7315 87 kg laminées à froid 7315 90 kg fils, nus ou revêtus, à l'exception des fils isolés pour l'électricité (Chap. 85) et de fil laminé (7315 21 à 7315 22): 7315 91 plaqués kg affinés à la surface (polis, zingués, étamés, etc.) 7315 93 kg non affinés à la surface: 7315 95 fils à souder à l'autogène kg électrodes à souder nues (fourrées ou enrobées: 8316 50 et 8316 70) 7315 96 kg fils de noyau pour électrodes à souder 7315 97 - kg autres (blanc et rougeâtre clairs, blanc 7315 99 ou noir recuits, chaulé, etc.) kg Eléments de voies ferrées (de superstructure), en fer ou en acier: rails, contre-rails, aiguilles, pointes de coeur, croisements et changements de voies, tringles d'aiguillage, crémaillères; traverses, éclisses, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement pour la pose et la fixation des rails: rails, d'un poids: de 20 kg ou plus au mêtre courant: 7316 11 neufs kg 7316 12 usagés kg de moins de 20 kg au mêtre courant: 7316 15 neufs kg 7316 16 usagés kg 7316 18 contre-rails kg traverses, d'un poids au mêtre courant: 7316 21 de 15 kg ou plus kg de moins de 15 kg 7316 25 kφ éclisses: 7316 31 laminées kg 7316 35 autres kg selles d'assise: laminées 7316 41 kg 7316 45 autres kg 7316 61 crémaillères kg

			XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
		-	croisements et changements de voies: de rails à surface bombée:	
	7316 7316		pour chemins de fer	kg
	7316		pour chemins de fer décauville de rails à gorge	kg kg
	7316		parties de changements de voies (pointes de coeur,	
	1710	0 9	aiguilles, tringles d'aiguillage, etc.)	kg
	7316	91	barres d'écartement	kg
	7316	93	plaques de serrage	kg
	7316	99	autres éléments de voies ferrées de superstructure	kg
		-	Tubes et tuyaux en fonte:	
	7323	10	tuyaux à pression	kg
	7323		tuyaux de décharge	kg
	7323	90	autres	kg
•			Tubes et tuyaux droits et d'épaisseur uniforme, en fer ou en acier, bruts, non dénommés ni compris ailleurs:	
			en acier allié ou en acier fin au carbone:	
	7324	01	sans soudure: moulés ou pressés, laminés ou étirés à chaud, à l'exception des tuyaux pour roulements à	1
	7324	05	billes tuyaux pour roulements à billes	kg kg
	7324	-	étirés à froid (tubes de précision en acier)	kg
	,		soudés:	
	7324	13	par compression (au feu, au gaz à l'eau, électriquement à résistance)	le o
	7324	14	par fusion (à l'autogène ou à l'arc électrique)	kg kg
	7324		soudés et étirés finalement à froid (tubes de	6
			précision en acier)	kg
	7324	17	à bords simplement rapprochés, non soudés (tubes à fentes)	kg
	7324	19	autres (rivés, cloués, agrafés, pliés, roulés,	O
	12-4	.,	même soudés à l'étain, etc.)	kg
			en autre acier non allié:	
	7324	81	sans soudure: moulés ou pressés, laminés à chaud ou étirés	
			à chaud	kg
	7324	82	étirés à froid (tubes de précision en acier)	kg
	7324	83	soudés: par compression (au feu, au gaz à l'eau,	
	7324	84	électriquement à résistance) par fusion (à l'autogène ou à l'arc électrique)	kg kg
	7324		soudés et étirés finalement à froid (tubes de précision en acier)	kg
	7324	87	à bords simplement rapprochés, non soudés	,,
			(tubes à fentes)	kg
	7324	88	rivés, cloués, agrafés, pliés, roulés, même soudés à l'étain	1m.
	7301	90	soudes a l'étain	kg

7324 89

autres (forés, etc.)

kg

Note.
Les tubes et tuyaux sont des corps creux, laminés à chaud, filés à chaud, pressés, étirés à froid, soudés ou obtenus par un autre procédé, de lingots, de blooms ou d'acier plat.

Tubes et tuyaux de forme spéciale ou ouvrés, non dénommés ni compris ailleurs, en fer ou en acier:

en acier allié ou en acier fin au carbone: ouvrés, non façonnés spécialement: sans soudure: moulés ou pressés, laminés à chaud ou 7325 21 étirés à chaud kg étirés à froid (tubes de précision en acier) 7325 22 kg soudés: par compression (au feu, au gaz à l'eau, 7325 23 électriquement à résistance) kg 7325 24 par fusion (à l'autogène ou à l'arc électrique) kg 7325 26 soudés et étirés finalement à froid (tubes de précision en acier) kg à bords simplement rapprochés, non soudés 7325 27 (tubes à fentes) kg autres (rivés, cloués, agrafés, pliés, roulés, 7325 29 même soudés à l'étain, etc.) kg de forme spéciale (serpentins, tuyaux à ailettes, 7325 30 poteaux de lanternes, pylônes de ligne, mâts, lances de drapeaux, poteaux pour lignes téléphoniques, etc.) kg en autre acier non allié, à l'exception des tubes pour lignes électriques (7325 91): ouvrés, non façonnés spécialement: sans soudure: moulés ou pressés, laminés à chaud ou 7325 71 étirés à chaud kg étirés à froid (tubes de précision en acier) 7325 72 kg soudés: par compression (au feu, au gaz à l'eau, 7325 73 électriquement à résistance) kg 7325 74 par fusion (à l'autogène ou à l'arc électrique) kg soudés et étirés finalement à froid (tubes 7325 76 de précision en acier) kg à bords simplement rapprochés, non soudés 7325 77 (tubes à fentes) kg rivés, cloués, agrafés, pliés, roulés, même 7325 78 soudés à l'étain kg autres (forés, etc.) 7325 79 kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux de forme spéciale (serpentins, tuyaux à ailettes, 7325 85 poteaux de lanternes, pylônes de ligne, mâts, lances de drapeaux, poteaux pour lignes téléphoniques, etc.) kg tubes pour lignes électriques, sans isolations et 7325 91 sans accessoires kg. 7325 95 bures d'aérage kg Conduites forcées en acier, même frettées, du type 7326 10 utilisé pour les installations hydro-électriques et similaires, y compris les coudes, brides et accessoires de raccordement frettés kg Note. On considère comme conduites forcées les tubes et tuyaux rivés ou soudés de section circulaire, d'un diamètre supérieur à 400 mm et d'une épaisseur de paroi supérieure à 10,5 mm. Pour l'exportation les conduites forcées pour autres usages et les conduites forcées d'autres dimensions sont assimilées aux Nos 7353 10 d 7353 95. Pièces de raccordement, de jonction et de fermeture pour tubes et tuyaux (coudes, raccords, joints, manchons, -brides, bouchons, chaperons, etc.), en fer ou en acier, non dénommés ni compris ailleurs: 7327 01 raccords pour tubes de lignes électriques, non isolés (manchons, coudes arrondis, coudes en équerre et en T. etc.) kg autres accessoires de tuyauterie: en fonte: 7327 11 pour conduites à pression kg 7327 15 pour conduites d'écoulement kg 7327 19 autres kg en fonte malléable (fittings, brides, etc.) 7327 30 kg en acier: pièces de raccordement 7327 91 kg 7327 93 kg fittings 7327 95 brides et collets kg 7327 99 autres kg

Constructions en fer ou en acier et leurs parties ou éléments preparés en vue de l'assemblage, telles que pièces pour ponts, charpentes, rideaux, pylônes, balcons, balustrades, grilles, barrières, serres, marquises, toitures, etc.), même combinés avec accessoires secondaires en autre matière, à l'exception de la visserie et de la boulonnerie non montées:

		et de la boulonnerie non montées:	
7328 7328		en fonte en fonte malléable	kg kg
7328	81	en acier: ponts et leurs éléments	kg
7328	83	constructions en acier au-dessus du sol de tous genres pour édifices, halles et similaires, même en manière de constructions légères (toitures - à l'exception des toitures en verre -, constructions de charpente en acier et constructions à poutrelles, etc.), même maisons complètes en acier	kg
7328	85	mâts, tours et échafaudages, même en manière de constructions à tubes	kg
7328	87	constructions hydrauliques en acier (vannes, portes d'écluse, barrages, etc.)	kg
7328 7328 7328	92	fenêtres et portes en acier et toitures en verre: en profilés laminés en tôles pliées revêtements de tunnels et de puits (constructions	kg kg
7328		en-dessous du sol, constructions routières, etc.) revêtements de mines (constructions minières)	kg kg
7328	98	constructions de tôles (matériaux de coffrage, couvertures en tôles, etc.)	kg
7328	99	autres constructions en acier et leurs parties préparées en vue de l'assemblage (escaliers, balustrades, barrières, couvertures /grilles au jour/ en feuillards d'acier ou en barres, matériaux de coffrage en profilés, etc.), même en manière de constructions légères	kg
		Récipients de tous genres (réservoirs, foudres, cuves, etc.), en fer ou en acier, d'une contenance de plus de 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement calorifuge:	
732 9 7329		en fonte en fonte malléable	kg kg
7329	50	en acier: récipients en acier inoxydable	kg
7329	60	autres récipients en acier: pour matières gazeuses, à l'exception des récipients de pression (N° 7332 90)	kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux pour matières liquides: fûts en fer: 7329 71 neufs kg 7329 73 kg usagés 7329 75 fûts à purin kg 7329 76 récipients d'eau sous pression kg 7329 79 autres récipients pour liquides kg 7329 90 pour matières solides kg Fûts et tambours de transport, en tôle de fer, d'une contenance de plus de 50 à 300 l, non dénommés ni compris ailleurs: fûts de transport: 7330 11 neufs kg 7330 13 usagés kg 7330 20 fûts à purin kg 7330 30 récipients d'eau sous pression kg 7330 40 kg 7330 50 bidons de transport et hobbocks kg 7330 90 autres kg Bidons, boîtes et autres récipients de transport ou d'emballage, en tôle de fer, non dénommés ni compris ailleurs, d'une contenance: de plus de 5 à 50 1: fûts de transport: 7331 11 neufs kg usagés 7331 13 kg bidons de transport et hobbocks: bidons pour le transport du lait, étamés ou 7331 20 kg 7331 30 autres bidons de transport et hobbocks kg 7331 40 bidons à essence kg 7331 50 autres kg de 5 l ou moins: boîtes à conserves 7331 80 kg 7331 90 autres kg Récipients, en fer ou en acier, sans soudure ou avec fonds soudés, pour gaz comprimés ou liquéfiés: bouteilles en acier: neuves: 7332 12 soudées kg 7332 13 sans soudure kg usagées: soudées 7332 16 kg sans soudure 7332 17 kg 7332 90 autres kg

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
7333 00.	Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires, en fils de fer ou d'acier, avec ou sans âme en autres matières, à l'exception des articles isolés pour l'électricité	kg
7334 00	Ronces artificielles; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard de fer ou d'acier	kg
	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier:	
7335 11 7335 15 7335 19 7335 50	toiles métalliques, même affinées à la surface: toiles pour machines toiles en fil pour le béton armé autres grillages et treillis, même affinés à la surface	kg kg kg kg
7336 00	Treillis d'une seule pièce, en fer ou en acier exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	kg
	Chaînes et chaînettes et leurs parties et accessoires, en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs:	
	chaînes et chaînettes articulées (chaînes servant à la transmission de la force motrice ou au transport, avec axes, rivets, tubes ou rouleaux d'articulation): chaînes à rouleaux:	
7337 12 7337 13 7337 19	chaînes pour bicyclettes chaînes pour motocycles autres (y compris les chaînes Flyer, les chaînes à dents silencieuses et chaînes	kg kg
7337 20	système Gall) autres (chaînes Simplex, chaînes Vancanson, etc.)	kg kg
7337 30	chaînes formées de mailles à étais	kg
7337 50	autres chaînes: en fonte malléable en fils:	kg
7337 62 7337 68 7337 80	soudées non soudées autres	kg kg kg
7337 90	parties et accessoires (maillons, boulons, tubes, crochets, tés, etc.)	kg
	Ancres et grappins, en fer ou en acier:	
7338 10 7338 90	en fonte malléable autres	kg kg
	Ferrures à ferrer les animaux:	
7339 10 7339 50	fers à cheval et fers pour autres animaux crampons pour animaux	kg kg

	Pointes, clous, crampons, pitons, crochets et punaises, en fer ou en acier:	
7340 10	crampons pour la fixation des rails (clous à crochet)	kg
7340 20	crampons, clous pour constructions, pour bateaux, clous de noyau, clous à marquer et autres clous, forgés ou estampés, à l'exception des agrafes de feuillards ondulés	kg
7340 30 7340 40 7340 50 7340 61 7340 65	clous à ferrer les animaux clous pour chaussures (pointes pour semelles, chevilles, semences, etc.) clous de décoration et d'ornement punaises pointes spéciales (clous glissants, clous pour malles, pour tapis, etc.)	kg kg kg kg
7340 80	autres clous en fils de fer ou d'acier, non forgés (pointes de Paris), même crampons et agrafes en fils, y compris les agrafes de feuillards ondulés	kg
7340 90	crochets (gonds à pointe, crochets X, crochets d'anneau, etc.)	kg
	Boulons, rivets, goupilles, clavettes, écrous et articles similaires de boulonnerie et de visserie, en fer ou en acier, non filetés; rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort, en fer ou en acier:	
7341 10	pièces faconnées au tour	kg
7341 92 7341 94	autres: boulons et rivets, à l'exception de ceux dénommés dans le N° 8309 10 goupilles, à l'exception de celles dénommées	kg
7341 96	dans le N ^o 8309 10 pointes coniques et cylindriques, bagues	kg
7341 97 7341 98 7341 99	d'arrêt et clavettes rondelles et anneaux à ressort écrous autres	kg kg kg kg
	Vis, pitons, crochets à pas de vis, écrous, boulons, tirefonds et articles similaires de boulonnerie et de visserie, filetés, en fer ou en acier:	
7342 11 7342 12 7342 13	avec filetage à bois ou à filets tranchants (vis taraudeuses genre Parker, etc.): tirefonds porte-isolateurs vis à bois à tête carrée ou hexagonale	kg kg kg
7342 14	vis à bois à têtes goutte de suif, plates, demi-rondes et à têtes similaires	kg

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
7342 15 7342 16 7342 19	vis à filets tranchants (du type Parker-Calon, etc.) articles de visserie en fils (pitons, crochets à pas de vis, etc.) autres	kg kg
7342 60	avec filetage à métaux: pièces façonnées au tour	kg kg
7342 91 7342 92 7342 93 7342 95 7342 97 7342 98 7342 99	autres: vis de superstructure pour la fixation de rails vis brutes (dites vis de commerce) vis de haute résistance vis polies vis à fente écrous autres	kg kg kg kg kg kg
	Aiguilles à coudre à la main, aiguilles à repriser, aiguilles à tricoter, crochets, poinçons alênes, broches, passe-cordonnets, passe-lacets et articles similaires pour effectuer à la main des travaux de couture, de broderie, de filet, de tapisserie ou autres, en fer ou en acier:	
7343 10 .7343 50	aiguilles à coudre, à broder et à repriser aiguilles à tricoter, à travailler au crochet et à relever les mailles	kg kg
7343 90	poinçons, alènes, aiguilles d'emballage, de sellerie, de perforation et analogues	kg
	Note. Les aiguilles pour machines sont considérées comme des accessoires de machines (Chap. 84)	
	Epingles, épingles à cheveux et articles similaires, à l'exception des épingles de parure, y compris les ondulateurs, en fer ou en acier, même avec parties en autres matières:	,
7344 11 7344 15 7344 90	épingles ordinaires épingles de sûreté épingles à cheveux, à friser, bigoudis et articles similaires, même guipés	kg kg kg
	Ressorts de toutes sortes, en fer ou en acier, non dénommés ni compris ailleurs:	
7345 11 7345 15 7345 19	ressorts à lames, même lames détachées: pour véhicules à rails pour véhicules automobiles autres	kg kg kg
7345 31 7345 39	ressorts spiraux à lames (ressorts en volute): pour véhicules à rails autres	kg kg

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	1
7345 51 7345 59	ressorts spiraux plats: pour montres autres	kg kg
	autres ressorts:	
7345 81	en fils: pour meubles (ressorts à boudin, de traction, etc.), à l'exception des sommiers (N ^{OS} 9404 11 à 9404 19)	kg
7345 89	autres	kg
7345 91 7345 95	autres: ressorts à boudin façonnés à chaud, en acier rond, carré et analogues ressorts de torsion	kg kg
7345 99	autres	kg
	Poêles, calorifères, cuisinières, réchauds et appareils similaires, non électriques, ainsi que leurs parties et pièces détachées, en fonte, fer ou acier:	
7346 11 7346 13 7346 15 7346 19	à combustibles solides, à l'exception des appareils et des installations de grandes cuisines: cuisinières poêles poêles combinés avec une chaudière, transportables (pour lavoirs, etc.) autres	kg et pièce kg et pièce kg et pièce kg et pièce
	pour autre chauffage, y compris les appareils mixtes pour chauffage de manières différentes, à l'exception des appareils et des installations de grandes cuisines: cuisinières:	
7346 22	cuisinières à gaz	kg et pièce
7346 23 7346 25	réchauds à gaz cuisinières mixtes (gaz-charbon)	kg et pièce kg et pièce
7346 29		kg et pièce
7346 30	calorifères à gaz	kg et pièce
7346· 40	poêles combinés avec une chaudière pour le chauffage à gaz	kg et pièce
7346 50 7346 60	réchauds et poêles à combustibles liquides autres	kg et pièce kg et pièce
7346 70	appareils de grandes cuisines	kg
7346 90	parties et pièces détachées	kg

Note. Les cuisinières et poêles avec une partie chauffée par électricité rentrent dans le N° 8514 50.

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
	Chaudières et radiateurs de chauffage central, non électriques, et leurs parties, en fonte, fer ou acier:	
	chaudières à combustibles solides, liquides ou gazeux, y compris les calorifères à air chaud, et leurs parties:	
7347 11 7347 15	en fonte en acier	kg kg
7347 51	radiateurs: en fonte en acier:	kg
7347 57 7347 59	à ailettes autres	kg kg
	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier, non dénommés ni compris ailleurs:	
	en fonte: articles pour usages sanitaires ou hygièniques: émaillés:	
7348 11 7348 19	baigneires	kg et pièce
7348 20	non émaillés	kg kg
7348 31 7348 35	articles de ménage et d'économie dom estique: émaillés non émaillés	kg kg
	<pre>en tôle ou feuillard d'acier: en acier inoxydable, à l'exception des couverts de table et des ustensiles pour le service de la table (Chap. 82):</pre>	
7348 41	pots, plats, seaux, poêles et articles similaires	kg
7348 49	autres	kg
7348 51	en autre acier: non polis ni revêtus	k <i>g</i>
7348 54 7348 55 7348 56 7348 57 7348 58 7348 59	polis ou revêtus; emaillés zingués étamés nîckelés ou chromés laqués autres	kg kg kg kg kg
7348 70	en fil, ou toile, grillages et troillis en fils d'acier (fouets à agiter et à battre, pileurs pour pommes de terre, couvre-plats, hausses, etc.), à l'exception des tamis à main (NOS 9606 11 à 9606 90) et des allumeurs mécaniques pour le gaz	
	(9810 80) autres:	kg
7348 81	canules et sondes	kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux autres: 7348 91 non polis ni revêtus kg 7348 95 polis ou revêtus kg parties des articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique: 7348 97 anses, étriers et poignées pour les articles émaillés et d'aluminium kg 7348 99 autres kg Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le recurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier: paille de fer ou d'acier 7349 10 kg 7349 30 nettoyeurs de pots kg 7349 50 kg torchons en paille pour parquets 7349 90 kg Autres ouvrages en fonte, fer ou acier, non dénommés ni compris ailleurs: en tôle, feuillards ou tubes d'acier, même polis ou revêtus: 7350 11 ouvrages en tôle perforée kg 7350 13 extincteurs d'incendie, non chargés kg 7350 15 pots à recuire et ouvrages similaires kg 7350 17 ouvrages pour les besoins des laiteries (moules à fromage, jattes à lait, entonnoirs, etc.) kg 7350 19 ouvrages pour les besoins des boucheries et des boulangeries (bêches à graisse, entonnoirs pour la fabrication de saucisses, moules pour bouchers et boulangers, pelles à enfourner, etc.) kg 7350 21 ouvrages pour les besoins d'agriculture (cuveaux pour engrais, puisoirs à purin, manches de faux en tube d'acier, anneaux pour faux, etc.) kg 7350 23 ouvrages pour le bâtiment (porte-mortiers, couronnes de cheminées, volets d'aération, etc.) kg 7350 25 malles, coffres et ouvrages similaires kg 7350 27 couvercles et fonds pour boîtes à conserves kg 7350 28 bobines et douilles, autres que pour l'industrie textile kg agrafes de courroie et de transporteurs à 7350 31 courroie (fabriquées en fer feuillard) kg pièces embouties, étirées et estampées, à 7350 33 l'exception des parties de machines (Chap. 84 et 85) kg ratières et souricières en tôle 7350 37 kg 7350 39 autres kg

		
	en fil, ou toile, grillages et treillis en fils d'acier:	
7350 41	agrafes de courroie et de transporteurs à courroie (fabriquées en fil)	kg
7350 43 7350 45	paniers en fil crochets et supports pour la fabrication des	kg
7350 47 7350 49	matelas ratières et souricières en fil autres	kg kg kg
	autres: en fonte:	
7350 50	barres à souder (non revêtues, ni remplies) autres:	kg
7350 51 7350 59	bruts travaillés	kg kg
	en fonte malléable: bruts:	
7350 61 7350 63	coulage en fer malléable acier coulé	kg kg
7350 65	travaillés: coulage en fer malléable	kg
7350 67	acier coulé	kg
	en acier: bruts: pièces forgées à marteau, à l'exception	
7350 71	des parties de machines (Chap. 84 et 85): pesant 2000 kg ou plus	kg
7350 73	pesant moins de 2000 kg à 125 kg pesant moins de 125 kg	kg kg
7350 75 7350 77	pièces matricées, à l'exception des	_
7350 78	parties de machines (Chap. 84 et 85) pièces de monture en acier autres	kg kg kg
7350 79	travaillés:	 6
7350 81	pièces forgées à marteau, à l'exception des parties de machines (Chap. 84 et 85): pesant 2000 kg ou plus	kg
7350 83 7350 85	pesant moins de 2000 kg à 100 kg pesant moins de 100 kg pièces matricées, à l'exception des parties	kg kg
7350 91	de machines (Chap. 84 et 85) produits en fer de frittage	kg
7350 97 7350 99	autres	kg k g

Numéros spéciaux pour l'exportation

7351 00 Rognures, déchets, pièces manquées de la production d'acier laminé

kg

7352 00 Fers et aciers réutilisables

kg

Note concernant les N^{os} 7351 00 et 7352 00. Pour les définitions des déchets de la production d'acier laminé et des fers et aciers réutilisables voir les Notes du Chap. 73, alinéa 4.

Installations complètes de tuyauteries pour usines de force motrice, pour installations industrielles ou installations similaires, y compris les coudes et brides, ainsi que les autres raccords et armatures y appartenants:

7353 10	pour dragues oscillantes	kg
	autres:	
7353 91	en tuyaux sans soudure	kg
7353 95	en tôles, rivées ou soudées	kg

 \mathtt{Note}

Les installations complètes de tuyauteries de ces Numéros se composent de tuyaux prêts au montage, et de coudes, brides, raccords et armatures y appartement; toutefois, ils doivent répondre aux caractéristiques indiquées dans les Numéros en question. Sont exclues: les tuyauteries indiquées dans le N° 7326 10.

7354 00 Installations de réservoirs antidéflagrantes

kg

Note.

Les installations de réservoirs antidéflagrantes se composent d'un ou plusieurs réservoirs inexplosibles pour l'emmagasinage de liquides combustibles (carburants) et de tuyauteries et armatures y appartenant.

7355 00 Installations complètes pour le chauffage de locaux

kg

Note. Les installations complètes pour le chauffage de locaux de ces Numéros se composent de chaudières et des armatures, tuyauteries et radiateurs y appartenant.

7380 13⁺) Assortiments d'ustensiles de ménage et de cuisine en fer kg 7380 14⁺)

7381 13+) Assortiments d'autres petits articles en fer du Chap. 73 kg 7381 14+)

⁺⁾ L'utilisation de ces Numéros est subordonnée à une autorisation du Statistisches Bundesamt.

Chapitre 74

Cuivre et ses alliages

table (Chap. 82);

(Chap. 84);

Sont exclus du présent Chapitre:

d) les tamis à main (Chap. 96).

a) les rasoirs de sûreté et couverts de

b) les serrures et ferrures (Chap. 83);c) les appareils et instruments de pesage

kg

Note générale.

		- 11 - 12 - 12 - 13 - 13 - 13 - 13 - 13 	
7401	00	Mattes	kg
		Cuivre brut et déchets de cuivre:	
7402	10	cuivre pour affinage (anodes, cuivre de cément, cuivre noir, blisters, etc.)	kg
7402	30	cuivre affiné (en masses, lingots, plaques, wirebars, cathodes, ou bien en grenailles ou en poudres autres qu'impalpables, etc.)	kg
7402	51	alliages de cuivre, bruts: contenant au moins 10 % de zinc, sans étain (laitons, laitons spéciaux, métal delta, métal durana, soudure de laiton, tombac et	
7402	53	similaires) contenant du zinc et 15 % d'étain au maximum (fonte rouge, etc.)	kg kg
7402 7402		contenant de l'étain, sans zinc (bronze, etc.) autres alliages de cuivre	kg kg
7402	80	déchets de cuivre (tournures, limailles et autres déchets); débris d'ouvrages et analogues (cuivre brisé, débris de cuivre, etc.)	kg
7402	90	déchets de cupro-alliages (tournures, limailles et autres déchets); débris d'ouvrages ct analogues (débris de laiton, de bronze, etc.)	kg

7403 00 Cupro-alliages

Note.

- 1. On entend par "cupro-alliages" des compositions d'apport ne pouvant ni se forger, ni se laminer, renfermant du cuivre en proportions quelconques.
- 2. Les combinaisons de phosphore et de cuivre (phosphures de cuivre), contenant plus de 8 % en poids de phosphore, rentrent dans le N° 2892 20.

Barres, profilés et fils de section pleine, en cuivre:

	barres et profilés: non polis ni revêtus:	
7404 11 7404 13	en cuivre en laiton, tombac et analogues, contenant	kg
7404 15	au moins 10 % de zinc, sans étain en bronze	kg kg
7404 19	en autres alliages de cuivre	kg
7404 31 7404 35	polis ou revêtus: dorés ou argentés polis, laqués, colorés, chromés, nickelés, cémentés ou autrement revêtus, à l'exception des matériaux revêtus pour l'électricité (Chap. 85)	kg kg
7404 40	fils: fils léoniques, lisses, ronds et lamé	kg
	autres fils: non polis ni revêtus: d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus:	
7404 51	en cuivre	kg
7404 53	en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain	kg
7404 55	en bronze	kg
7404 59	en autres alliages de cuivre d'une épaisseur de moins de 0,5 mm:	kg
7404 71	en cuivre	kg
7404 73	en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain	kg
7404 75 7404 79	en bronze en autres alliages de cuivre	kg kg
	polis ou revêtus:	~
7404 91 7404 95	dorés ou argentés polis, laqués, colorés, chromés, nickelés, cémentés ou autrement revêtus, à l'exception des fils revêtus pour l'électricité (Chap. 85)	kg kg
		-0

Notes.

- 1. On considère comme barres et profilés les produits laminés, filés ou étirés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale, de forme quelconque, est supérieure à 6 mm et, en ce qui concerne les produits plats, dont l'épaisseur dépasse le dixième de la largeur.
- 2. On considère comme fils les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, dont la coupe transversale, de forme quelconque n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.
- 3. Les fils, baguettes et électrodes pour la soudure ou le brasage, enrobés ou fourrés de fondants, rentrent dans les Nos 8316 10 ou 8316 30.

Tôles, planches, disques, segments, plaques, bandes et lames, en cuivre, même enroulés, non dénommés ni compris ailleurs:

		non polis ni revêtus:	
7405	11	en cuivre	kg
7405	13	en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain	kg
7405	15	en bronze	kg
7405	19	en autres alliages de cuivre	kg
		polis ou revêtus:	
7405	51	dorés ou argentés	kg
7405	55	polis, laqués, colorés, chromés, nickelés,	
		cémentés ou autrement revêtus	kg

Note.
Rentrent dans les N^{OS} 7405 11 à 7405 55 - à l'exception des produits repris comme bandes et feuilles minces (N^{OS} 7406 10 à 7406 50) - les produits plats dont la plus grande dimension de la coupe transversale est supérieure à 6 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur.

Fouilles et bandes minces en cuivre, même gaufrées, découpées, perforées, revêtues ou imprimées:

7406 10	martelées (feuilles et bandes minces, métal battu, or en feuilles, imité)	kg
7406 30 7406 50	laminées: sans support fixées sur papier, carton, matières plastiques	kg
7400 90	artificielles ou supports similaires	kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux Poudre impalpable de cuivre: de cuivre kg 7407 01 de laiton et de tombac kg 7407 03 7407 05 de bronze kg 7407 09 d'autres alliages de cuivre kg Tubes, tuyaux et barres creuses, en cuivre: barres creuses de section circulaire, d'un diamètre extérieur de plus de 16 mm et d'un diamètre intérieur de 8 mm ou moins: en cuivre (pour la fabrication d'entretoises 7408 11 pour foyers de chaudières, etc.) kg en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain 7408 13 kg en bronze kg 7408 15 en autres alliages de cuivre 7408 19 kg tubes, tuyaux et autres barres creuses: de section uniforme, non façonnés: non polis ni revêtus: 7408 51 en cuivre kg 7408 53 en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain kg 7408 55 kg 7408 59 en autres alliages de cuivre kg polis ou revêtus: dorés ou argentés 7408 71 kg polis, laqués, colorés, chromés, nickelés, 7408 75 cémentés ou autrement revêtus kg 7408 90 d'autre section ou façonnés kg Note. On considère comme tubes ou tuyaux de forme spéciale ou façonnés, les tubes ou tuyaux cintrés, en serpentins, filetés, taraudés, percés, rétreints, coniques, à ailettes rapportées ou ayant reçu une ouvraison analogue. Pièces de raccordement, de jonction et de fermeture pour tubes et tuyaux (coudes, raccords, joints, manchons, brides, bouchons, chaperons, etc.), en cuivre: pièces de raccordement pour tubes (coudes, croisillons, coudes arrondis et analogues) 7409 11 en cuivre kg en laiton, tombac et analogues, contenant au 7409 13 moins 10 % de zinc, sans étain kg 7409 15 en bronze kg 7409 19 en autres alliages de cuivre kg

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
7409 51 7409 53 7409 55 7409 59	pièces de jonction pour tubes (brides, manchons, raccords et analogues) et pièces de fermeture pour tubes (bouchons, chaperons et analogues): en ouivre en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain en bronze en autres alliages de cuivre	kg kg kg kg
7410 00	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques	kg
,	Câbles, cordages, tresses et similaires, en fils de cuivre ou en fils de cuivre et de fer et d'acier, avec ou sans âme en autres matières, à l'exception des articles isolés pour l'électricité:	
7411 01 7411 03 7411 05 7411 09	en fils de cuivre en fils de laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain en fils de bronze en fils d'autres alliages de cuivre	kg kg kg
	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de cuivre:	
7412 11 7412 19 7412 50	toiles métalliques: toiles pour machines autres grillages et treillis	kg kg kg
7413 00	Treillis d'une seule pièce exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande en cuivre incisée et déployée	kg
	Chaînes et chaînettes (à l'exception des chaînes de parure), leurs parties et accessoires, en cuivre:	,
7414 01 7414 03 7414 05	en cuivre en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain en bronze	kg kg
7414 09	en autres alliages de cuivre	kg kg
	Pointes, clous, crampons, crochets et punaises, entièrement ou partiellement en cuivre:	
7415 11 7415 13 7415 30	clous de décoration et d'ornament punaises, même avec pointes d'acier pointes spéciales (clous glissants, clous pour malles, etc.)	kg kg kg
7415 90	autres pointes, clous, crampons et crochets	kg

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	~~~~
	Boulons, rivets, goupilles, clavettes, écrous et autres articles de boulonnerie et de visserie, en cuivre, non filetés; rondelles en cuivre:	
7416 10	pièces façonnées au tour	kg
7416 90	autres articles de boulonnerie et de visserie	kg
	Vis, pitons, crochets à pas de vis, écrous, boulons et autres articles de boulonnerie et de visserie, en cuivre, filetés:	
7417 10	pièces façonnées au tour	kg
7417 20 7417 90	autres articles de boulonnerie et de visserie: avec filetage à bois autres	kg kg
	Ressorts en cuivre, non dénommés ni compris ailleurs:	
7418 01 7418 03	en cuivre en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain	kg kg
7418 05	en bronze	kg
7418 09	en autres alliages de cuivre	kg
	Réchauds et autres appareils de chauffage domestique (à l'exception des chauffe-bains et chauffe-eau), non électriques, et leurs parties et pièces détachées, en cuivre:	
7419 10 7419 80	à combustibles liquides autres	kg kg
7419 90	parties et pièces détachées	kg
	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique, et leurs parties, en cuivre, non dénommés ni compris ailleurs:	
7420 10	vaisselle et ustensiles de ménage et de grandes cuisines	kg
B100 41	ustensiles de table et vaisselle d'hôtel:	,
7420 51 7420 59	dorés ou argentés autres	kg kg
7420 80	articles d'hygiène	kg
7420 90	parties et pièces détachées	kg
7421 00	Plaques forgées pour foyers de chaudières (dites pièces pour boîtes à feu), en cuivre	kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux Ouvrages en cuivre, non dénommés ni compris ailleurs: 7422 01 cuivre en forme de bols, fonds bordés kg anodes coulées: 7422 02 en cuivre kg 7422 03 en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain kg 7422 05 kg 7422 09 en autres alliages de cuivre kg autres ouvrages en cuivre: bruts: coulés: 7422 11 en cuivre kg 7422 13 en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain kg 7422 15 en bronze kg 7422 19 en autres alliages de cuivre kg pièces matricées et estampées: 7422 41 en cuivre kg 7422 43 en laiton, tombac et analogues, contenant au moins 10 % de zinc, sans étain kg 7422 45 en bronze kg 7422 47 en autres alliages de cuivre kg 7422 48 autres ouvrages bruts en cuivre kg ouvrés: 7422 50 produits de l'industrie léonique (bouillon, trait perlé, cannetilles, poudre métallique, etc.), à l'exception des fils lisses et ronds et du lamé kg autres ouvrages travaillés en cuivre ou en alliage de cuivre:

kg

kg

dorés ou argentés

autres

7422 91

7422 99

Chapitre 75

Nickel et ses alliages

Notes générales.

- 1. On considère comme nickel non allié le nickel contenant moins de 1 % d'autres éléments.
- 2. Sont exclus du présent Chapitre, p.e.:

 a) la bijouterie de fantaisie (Chap. 71);
 b) les couverts de table (Chap. 82);
 c) les serrures et ferrures (Chap. 83);
 d) les appareils et instruments de pesage (Chap. 84);
 e) les tamis à main (Chap. 96);

f) les boutons, briquets (Chap. 98).

7501 00 Mattes et speiss de nickel

kg

	Nickel brut et dechéts de nickel:	
7502 10	nickel brut (en lingots, cathodes, rondelles, cubes, billes, grenailles, poudre grossière, etc.): non allié	kg
7502 51	allié: sous forme de lingots, contenant moins de 98 % de nickel, coulé, même forgé préalablement	kg
7502 59	autres	kg
7502 91 7502 95	tournures, limailles et autres déchets; débris d'ouvrages: non alliés alliés	kg kg
	Barres, profilés et fils de section pleine, en nickel:	
7503 11	barres et profilés: non dorés ni argentós: en nickel non allié	kg

7503 1 7503 1	no:	es et profilés: n dorés ni argentós: en nickel non allié en nickel allié seulement de manganèse	kg kg
7503 1		en alliages de nickel contenant plus de 10 % et moins de 50 % de nickel (alpaca, argentan, maillechort, packfong, constantan, nickeline, rhéotan, platinoïde, etc.)	kg
7503 1		en nickel-chrome sans fer ou contenant moins de 10 % de fer	kg

		XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
7503	19	en autres alliages de nickel contenant plus de	
- •		50 % de nickel	kg
7503	30	dorés ou argentés	kg
7507	40	fils:	1_
7503	40	fils léoniques, lisses, ronds, et lamé	kg
7503	5 1	autres fils: non dorés ni argentés: d'une épaisseur de 0,5 mm, ou plus: en nickel non allié	kg
7503		en nickel allié seulement de manganèse	kg .
7503		en alliages de nickel contenant plus de	ο .
1505))	10 % et moins de 50 % de nickel (alpaca, argentan, maillechort, packfong, constantan, nickéline, rhéotan, platinoide, etc.)	kg
7503	57	en nickel-chrome sans fer ou contenant moins de 10 % de fer	kg
7503	59	en autres alliages de nickel contenant plus de 50 $\%$ de nickel	kg
		d'une épaisseur de moins de 0,5 mm:	
7503		en nickel non allié	kg
750 3	73	en nickel allié seulement de manganèse	kg
7503	75	en alliages de nickel contenant plus de 10 % et moins de 50 % de nickel (alpaca, argentan, maillechort, packfong, constantan, nickéline, rhéotan, platinoide, etc.)	kg
7503	77	en nickel-chrome sans fer ou contenant moins	
	, ,	de 10 % de fer	kg
7503	79	en autres alliages de nickel contenant plus de 50 % de nickel	kg
7503	90	dorés ou argentés	kg

Note.

- 1. On considère comme barres et profilés les produits laminés, filés ou étirés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale, de forme quelconque, est supérieure à 6 mm et, en ce qui concerne les produits plats, dont l'épaisseur dépasse le dixième de la largeur.
- 2. On considère comme fils les produits laminés filés, étirés ou tréfilés, dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.
- 3. Les fils, baguettes et électrodes pour la soudure ou le brasage, enrobés ou fourrés de fondants, rentrent dans les Nos 8316 10 ou 8316 30.

Tôles, planches, plaques, bandes, disques et lames, en nickel, même enroulés, non dénommés ni compris ailleurs:

7504 01 7 5 04 03	en nickel non allié en nickel allié seulement de manganèse	kg kg
7504 05	en alliages de nickel contenant plus de 10 $\%$ et moins de 50 $\%$ de nickel	kg
7504 07	en nickel-chrome sans fer ou contenant moins de 10 % de fer	kg
7504 09	en autres alliages de nickel contenant plus de 50 % de nickel	kg

Note.

Rentrent dans les N^{OS} 7504 01 à 7504 09 - à l'exception des produits repris comme bandes et feuilles minces (N^{OS} 7505 10 à 7505 40) - les produits plats dont la plus grande dimension de la coupe transversale est supérieure à 6 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur.

Feuilles et bandes minces en nickel, même gaufrées, découpées, perforées, revêtues ou imprimées, fixées ou non sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires, d'une épaisseur (support non compris):

7505 10	de 0,05 mm ou moins: sans supports	ka
7505 20	fixées sur papier, carton, matières plastiques	kg
	artificielles ou supports similaires	kg
	de plus de 0,05 mm à 0,15 mm:	
7505 30	sans supports	kg
7505 40	fixées sur papier, carton, matières plastiques	_
	artificielles ou supports similaires	kg
	Tubes, tuyaux et barres creuses, en nickel:	
	de section uniforme, non faconnés:	
7506 10	non polis ni revêtus	kg
7506 50	polis ou revêtus	kg

Note.

d'autre section ou façonnés

7506 90

On considère comme tubes et tuyaux de forme spéciale ou façonnés les tubes et tuyaux cintrés, en serpentins, filetés, taraudés, percés, rétreints, coniques, à ailettes rapportées ou ayant reçu une ouvraison analogue.

kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux 7507 00 Pièces de raccordement, de jonction et de fermeture pour tubes (coudes, raccords, joints, manchons, brides, bouchons, chaperons, etc.), en nickel kg Anodes pour nickelage: 7508 10 coulées ou laminées, non décapées ni ébarbées ni autrement ouvrées kg 7508 50 décapées, percées, taraudées ou autrement ouvrées kg 7509 00 Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, d'une contenance supérieure à 300 litres, en nickel, sans dispositifs mécaniques ou thermiques kg Ouvrages en nickel, non dénommés ni compris ailleurs: 7510 11 toiles en fils de nickel kg 7510 15 grillages et treillis en fils de nickel kg 7510 18 treillis d'une seule pièce exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande en nickel incisée et déployée kg pointes, clous, crampons, crochets et similaires 7510 21 kg articles de boulonnerie et de visserie, filetés ou non: 7510 25 pièces façonnées au tour kg 7510 29 autres kg 7510 32 vaisselle et ustensiles de ménage et de grandes cuisines et leurs parties kg ustensiles de table et vaisselle d'hôtel et leurs parties: 7510 33 dorés ou argentés kg 7510 34 autres kg articles d'hygiène, et leurs parties 7510 35 kg autres ouvrages en nickel ou en alliages de nickel: produits de fonte: 7510 61 bruts kg 7510 65 kg pièces matricées et estampées: 7510 71 brutes kg 7510 75 ouvrées kg autres: 7510 80 bruts kg ouvrés: 7510 91 produits de l'industrie léonique (bouillon, trait perlé, cannetille, poudre métallique, etc.), à l'exception des fils lisses, ronds, et du lamé kg 7510 99 autres ouvrages en nickel ou en alliages de nickel kg

Chapitre 76

Aluminium et ses alliages

Note générale.

On considère comme aluminium non allié l'aluminium contenant moins de 1 % d'autres éléments.

		Aluminium brut et déchets d'aluminium:	
7601 7601		•	kg kg
•	•	déchets:	_
7601 7601		tournures et limailles autres déchets	kg kg
7601		_	kg
		Barres, profilés et fils de section pleine, en aluminium:	
		barres et profilés: simplement laminés, filés, étirés ou tréfilés à chaud ou à froid:	
7602	11	non allié allié:	kg
7602 7602		sans cuivre contenant au moins 0,5 % de cuivre	kg kg
7602	31	autres (polis ou revêtus, etc.): non allié allié:	kg
7602 7602		sans cuivre contenant au moins 0,5 % de cuivre	kg kg
7602	40	fils: fils léoniques, lisses, ronds, et lamé	kg
		autres fils: simplement laminés, filés, étirés ou tréfilés à chaud ou à froid: non allié, d'une épaisseur:	
7602 7602		de 0,5 mm ou plus de moins de 0,5 mm allié:	kg kg
7602 7602 7602	59	sans cuivre contenant au moins 0,5 % de cuivre autres (polis, revêtus, etc.)	kg kg kg

Notes.

- 1. On considère comme barres et profilés les produits laminés, filés ou étirés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale, de forme quelconque, est supérieure à 6 mm et, en ce qui concerne les produits plats, dont l'épaisseur dépasse le dixième de la largeur.
- 2. On considère comme fils les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.
- 3. Les fils, baguettes et électrodes pour la soudure ou le brasage, enrobés ou fourrés de fondants, rentrent dans les Nos 8316 10 ou 8316 30.

Tôles, planches, plaques, bandes, disques et lames, en aluminium, même enroulés, non dénommés ni compris ailleurs:

7603	10	non polis ni revêtus: bandes d'une épaisseur de plus de 0,15 mm à 0,25 mm exclus	kg
7603 4	41	autres bandes, même tôles, disques et lames: non allié allié:	kg
7603 <i>1</i>		sans cuivre contenant au moins 0,5 % de cuivre	kg kg
7603	50	polis ou revêtus: bandes d'une épaisseur de plus de 0,15 mm à 0,25 mm exclus	kg
7603	91	autres bandes, même tôles, disques et lames: non allié allié:	kg
7603 9 7603 9		sans cuivre contenant au moins 0,5 % de cuivre	kg kg

Note.

Rentrent dans les N^{os} 7603 10 à 7603 99 - à l'exception des produits repris comme bandes et feuilles minces (N^{os} 7604 10 à 7604 50) - les produits plats, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est supérieure à 6 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur.

		, 	
		XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
		Feuilles et bandes minces en aluminium, même gaufrées, découpées, perforées, revêtues ou imprimées, d'une épaisseur (support non compris) de 0,15 mm ou moins:	
7604	10	battues (feuilles et bandes minces, métal battu, argent en feuilles, imité, etc.)	kg
		laminées:	
7604 7604		sans support: non revêtues ni oxydées revêtues ou oxydées	kg kg
7604	50	fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires	kg
7605	00	Poudre impalpable et paillettes d'aluminium	kg
		Tubes, tuyaux et barres creuses, en aluminium:	
		de section uniforme, non façonnés: non polis ni revêtus:	
7606	11	non allié	kg
7606	15	allié: sans cuivre	kg
7606		contenant au moins 0,5 % de cuivre	kg
7606	51	polis ou revêtus: non allié allié:	kg
7606 7606		sans cuivre contenant au moins 0,5 % de cuivre	kg kg
1000))	d'autre section ou façonnés:	B
7606	91	non allié allié:	kg
7606		sans cuivre	kg
7606	99	contenant au moins 0,5 % de cuivre	kg
		Note. Les tubes et tuyaux de forme spéciale ou façonnés sont des tubes et tuyaux cintrés, en serpentins, filetés, taraudés, percés, rétreints, coniques, à ailettes rapportées ou ayant reçu une ouvraison analogue.	
7607	00	Pièces de raccordement, de jonction et de fermeture pour tubes (coudes, raccords, joints, manchons, brides, bouchons, chaperons, etc.), en aluminium	kg
7608	00	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues en aluminium, d'une contenance supérieure à 500 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques	kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux 7609 00 Récipients de transport et articles similaires, en aluminium, d'une contenance de plus de 50 à 500 litres, non dénommés ni compris ailleurs kg Bidons, boîtes et autres récipients de transport ou d'emballage, en aluminium, non dénommés ni compris ailleurs, d'une contenance: 7610 10 de plus de 5 à 50 l kg de 5 1 ou moins: 7610 51 boîtes à conserves kg 7610 52 bidons de soldat kg 7610 59 autres kg 7611 00 Récipients en aluminium, sans soudure ou avec fonds soudés, pour gaz comprimés ou liquéfiés kg Câbles, cordages, tresses et similaires, en fils d'aluminium et d'autres métaux communs, avec ou sans âme en autres matières, à l'exception des articles isolés pour l'électricité: non allié 7612 01 kg allié: 7612 05 sans cuivre kg contenant au moins 0,5 % de cuivre 7612 09 kg Toiles métalliques, grillages et treillis en fils d'aluminium: 7613 10 toiles kg 7613 50 grillages et treillis kg 7614 00 Treillis d'une seule pièce, executés à l'aide d'une tôle ou d'une bande en aluminium incisée et deployée kg Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en aluminium: 7615 10 articles de ménage et d'économie domestique kg 7615 50 ustensiles d'hygiène kg

Note. Sont exclus de ces Numéros les articles correspondant au régime des articles repris aux Chapitres 82 et 83.

Ouvrages en aluminium, non dénommés ni compris ailleurs: 7616 10 produits de fonte, bruts kg 7616 20 pièces matricées et estampées, brutes kg constructions et leurs parties: 7616 31 hangars complets, baraques et maisons et leurs parties intégrantes kg 7616 39 autres constructions et leurs parties kg 7616 40 7616 50 7616 61 malles, valises et articles similaires kg aiguilles kg pointes, clous, crampons, crochets et similaires kg articles de boulonnerie et de visserie, filetés ou non; rondelles: 7616 65 pièces façonnées au tour kg 7616 69 autres kg 7616 70 tubes souples pour l'emballage des couleurs et autres produits, avec ou sans leurs bouchons en toutes matières kg produits de l'industrie léonique (bouillon, 7616 80 trait perlé, cannetille, etc.), à l'exception des fils lisses, ronds, et du lamé kg 7616 90 autres ouvrages en aluminium ou en alliages d'aluminium kg

Note. La bijouterie de fantaisie rentre dans les Numéros 7116 11 à 7116 19.

Chapitre 77

Magnésium, béryllium (glucinium et leurs alliages)

		Magnésium brut et déchets de magnésium:	
7701 7701		magnésium brut (en lingots, billettes, plaques, pains, etc.): non allié allié	kg kg
7701 7701		tournures, non calibrées, limailles et autres déchets; débris d'ouvrages: non allié allié	kg kg
		Barres, profilés, fils, tôles, plaques, bandes, lames, en magnésium, même enroulés; tubes, tuyaux, poudre, paillettes, en magnésium; tournures calibrées, en magnésium:	
7702 7702 7702 7702 7702 7702	20 30 50 70	tôles, bandes, plaques, lames barres et profilés fils tubes et tuyaux poudre de magnésium paillettes et tournures calibrées	kg kg kg kg kg
		Ouvrages en magnésium, non dénommés ni compris ailleurs:	
7703 7703 7703	50	produits de fonte, bruts pièces matricées et estampées, brutes autres ouvrages en magnésium ou en alliages de magnésium	kg kg kg
		Béryllium (glucinium):	
7704	10	métal brut, même allié	kg
7704	50	produits mi-ouvrés (barres, profilés, fils, tôles, plaques, bandes, disques, tubes, tuyaux, etc.)	kg
7 704	90	autres ouvrages en béryllium ou en alliages de béryllium	k <i>g</i>

Chapitre 78

Plomb et ses alliages

Note générale.

Sont exclus du présent Chapitre, p.ex.:
a) les capsules de surbouchage (Chap. 83);
b) les caractères pour l'imprimerie (Chap. 84);
c) les plaques pour accumulateurs (Chap. 85);
d) les chevrotines et plombs de chasse
(Chap. 93).

Plomb brut et déchets de plomb:

plomb brut (en masses, blocs, lingots, saumons, plaques, etc.): pour affinage: contenant 0,025 % ou plus d'argent 7801 11 (plomb argentifère) kg autre 7801 13 kg plomb affiné: plomb doux 7801 21 kg kg 7801 24 plomb fin 7801 28 plomb durci kg 7801 30 plomb refondu, y compris autre plomb non allié kg 7801 40 autres alliages de plomb kg tournures, limailles et autres déchets; débris d'ouvrages: 7801 91 non allié kg allié 7801 95 kg Barres, profilés et fils de section pleine, en plomb: 7802 10 barres et profilés kg 7802 50 fils kg

Notes.

1. On considère comme barres et profilés les produits laminés, filés ou étirés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale, de forme quelconque, est supérieure à 6 mm et, en ce qui concerne les produits plats, dont l'épaisseur dépasse le dixième de la largeur.

- 2. On considère comme fils les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, dont la coupe transversale de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.
- 3. Rentrent dans les Numéros 7802 10 et 7802 50 aussi les barres d'étain de soudage contenant 50 % ou plus de plomb. Les fils et baguettes pour la soudure et le brasage, enrobés ou fourrés de fondants, rentrent dans les Numéros 8316 30.

Tables, feuilles, bandes et lames, en plomb, même enroulées, non dénommées ni comprises ailleurs:

7803 10	non perforées ni revêtues	kg
7803 50	perforées ou revêtues	kg

Note.

Rentrent dans les Nos 7803 10 et 7803 50 - à l'exception des produits repris comme bandes et feuilles minces (Nos 7804 11 à 7804 16) - les produits plats, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est supérieure à 6 mm et, dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur.

Feuilles et bandes minces en plomb, même gaufrées, découpées, perforées, revêtues ou imprimées, fixées ou non sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires, d'un poids au mêtre carré (support non compris):

7804 7804		de 600 g ou moins: sans support fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires	kg kg
7804 7804	-	de plus de 600 à 1700 g: sans support fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires	kg kg
		Tubes, tuyaux et barres creuses, en plomb:	
7805 7805		de section uniforme, non façonnés d'autre section ou façonnés	kg kg

Note.

Les tubes et tuyaux de forme spéciale ou façonnés sont des tubes et tuyaux cintrés, en serpentins, taraudés, filetés, percés, rétreints, coniques, à ailettes rapportées ou ayant reçu une ouvraison analogue.

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux Pièces de raccordement, de jonction et de fermeture pour tubes (coudes, raccords, manchons, brides, bouchons, chaperons, etc.), en plomb: 7806 10 siphons (tubes en S pour siphons) kg 7806 90 autres, en plomb ou en alliages de plomb kg Ouvrages en plomb, non dénommés ni compris ailleurs: 7807 10 produits de fonte, bruts kg récipients de toutes sortes, à l'exception des 7807 30 tubes souples kg laine et paille de plomb 7807 50 kg 7807 70 tubes souples pour l'emballage, de toutes sortes, même étamés ou autrement revêtus, avec ou sans leurs bouchons en toutes matières kg poudre de plomb 7807 91 kg 7807 99 autres ouvrages en plomb ou en alliages de plomb kg

Chapitre 79

Zinc et ses alliages

Note générale.

Zinc brut et déchets de zinc:

		Zinc en masses, blocs, lingots, billettes, plaques ou bien en grenailles ou analogues:	
7901	12		kg
7901			
.,	•	High Grade)	kg
7901	16	, , ,	kg
7901		zinc durci	kg
7901	•	zinc refondu (Remelted Zinc), y compris	•
, ,	, -	l'autre zinc non allié	kg
7901	51	poussière de zinc	kg
7901	55	poudre de zinc	kg
		autres alliages de zinc:	
7901	61	à base de zinc fin ou de zinc superfin	kg
7901		à autre base	kg
1,70	-,	tournures, limailles et autres déchets;	0
		débris d'ouvrages:	
7901	91	. •	kg
7901	-	allié	kg
		Barres, profilés et fils de section pleine, en zinc:	
7902	10	barres et profilés	kg
7902		fils	kg

Notes.

1. On considère comme barres et profilés les produits laminés, filés ou étirés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale, de forme quelconque, est supérieure à 6 mm et, en ce qui concerne les produits plats, dont l'épaisseur dépasse le dixième de la largeur.

- 2. On considère comme fils les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.
- 3. Les fils, baguettes et électrodes pour la soudure ou le brasage, enrobés ou fourrés de fondants, rentrent dans les N^{OS} 8316 10 ou 8316 30.

Planches, tôles, feuilles, bandes et lames, en zinc, de toute épaisseur, même enroulées, non dénommées ni comprises ailleurs:

		de forme carrée ou rectangulaire: planches, tôles et lames: non perforées, ni polies, ni revêtues, d'une épaisseur:	
7903	21	de 0,5 mm ou plus	kg
7903		de moins de 0,5 mm	kg
,,,,		perforées, polies ou revêtues, d'une épaisseur:	Ü
7903	31	de 0,5 mm ou plus	kg
7903	35	de moins de 0,5 mm	kg
		bandes: non perforées, ni polies, ni revêtues, d'une épaisseur:	
7903	41	de 0,5 mm ou plus	kg
7903	45	de moins de 0,5 mm	kg
		perforées, polies ou revêtues, d'une épaisseur:	
7903	61	de 0,5 mm ou plus	kg
7903	65	de moins de 0,5 mm	kg
7903	90	d'autre forme	kg

Notes.

- 1. Rentrent dans les N^{OS} 7903 21 à 7903 90 les produits plats, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est supérieure à 6 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur.
- 2. Les lames sont des bandes découpées de longueur.
- 3. Les bandes sont des produits de forme de lames, fabriquées sans fin.

Tubes, tuyaux et barres creuses, en zinc:

7904 10	de section uniforme, non façonnés	kg
7904 90	d'autre section ou façonnés	kg

Note.
Les tubes et tuyaux de forme spéciale ou façonnés sont des tubes et tuyaux cintrés, en serpentins, taraudés, filetés, percés, rétreints, coniques, à ailettes rapportées ou ayant reçu une ouvraison analogue.

7905	00	Pièces de raccordement, de jonction et de fermeture pour tubes (coudes, raccords, joints, manchons, brides, bouchons, chaperons, etc.), en zinc	kg
7906	00	Ouvrages pour le bâtiment, non dénommés ni compris- ailleurs (gouttières, faitages, lucarnes, balustra- des, etc.), en zinc	kg
		Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en zinc:	
7907 7907		articles de ménage et d'économie domestique ustensiles d'hygiène	kg kg
		Ouvrages en zinc, non dénommés ni compris ailleurs:	
7908 7908 7908 7908	15 20	produits de fonte: bruts ouvrés pièces matricées et estampées, brutes treillis d'une seule pièce exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande de zinc incisée	kg kg kg
7908	40	et deployée pointes, clous, crampons, crochets et similaires	kg kg
		produits de visserie et de boulonnerie, filetés ou non:	
7908 7908	_	pièces façonnées au tour autres produits de visserie et de boulonnerie	kg kg
7908	70	étuis rigides pour emballage (tubes, rigides ou petits enveloppements similaires, etc.)	kg
7908	90	autres ouvrages en zinc ou en alliages de zinc	kg

Chapitre 80

Etain et ses alliages

Notes générales.

- 1. On considère comme étain non allié l'étain contenant moins de 2 % d'autres éléments.
- 2. Sont exclus du présent Chapitre:a) les bouchons verseurs (Chap. 83);b) les jouets (Chap. 97).

Etain brut et déchets d'étain:

8001 8001		étain brut (en masses, blocs, saumons, lingots, plaques, ou bien en grenailles ou en poudre, etc.): non allié allié (métal Britannia, métal Babbit, métal blanc pour coussinets, etc.); soudure à l'étain d'une teneur en étain de plus de 50 %	kg kg
8001 8001	-	tournures, limailles et autres déchets; débris d'ouvrages: non allié allié	kg kg
		Barres, profilés et fils de section pleine, en étain:	
8002 8002		barres et profilés: non allié allié	kg kg
8002 8002	-	fils: non allié allié	kg kg

Notes.

- 1. On considère comme barres et profilés les produits laminés, filés ou étirés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale, de forme quelconque, est supérieure à 6 mm et, en ce qui concerne les produits plats, dont l'épaisseur dépasse le dixième de la largeur.
- 2. On considère comme fils les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, dont la coupe transversale, de forme quelconque, n'excède pas 6 mm dans sa plus grande dimension.

3. Rentrent dans les NOS 8002 11 à 8002 55 même les barres d'étain de soudage contenant 50 % ou plus d'étain. Les fils et baguettes pour la soudure et le brasage enrobés ou fourrés de fondants, rentrent dans le NO 8316 30.

Tables (tôles), plaques, bandes et lames, en étain même enroulées, non dénommées ni comprises ailleurs:

,	non perforées, ni polies, ni revêtues:	
8003 11	non allié	kg
8003 15	allié	kg
	perforées, polies ou revêtues:	
8003 51	non allié	kg
8003 55	allié	kg

Note.

Rentrent dans les N°S 8003 11 à 8003 55 - à l'exception des produits repris comme bandes et feuilles minces (N°S 8004 11 à 8004 50) - les produits plats, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est supérieure à 6 mm et dont l'épaisseur ne dépasse pas le dixième de la largeur.

Feuilles et bandes minces en étain, même gaufrées, découpées, perforées, revêtues ou imprimées, fixées ou non sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires, d'un poids au mètre carré (support non compris):

de 150 g ou moins: sans support: 8004 11 battues kg 8004 15 laminées kg 8004 19 fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires kg de plus de 150 à 350 g 8004 30 kg 8004 50 de plus de 350 g à 1 kg kg 8005 00 Poudre impalpable d'étain kg Tubes, tuyaux et barres creuses, en étain: 8006 10 de section uniforme, non façonnés kg 8006 90 d'autre section ou façonnés kg

Note.

Les tubes et tuyaux de forme spéciale ou façonnés sont des tubes et tuyaux cintrés, en serpentins, taraudés, filetés, percés, rétreints, coniques, à ailettes rapportées ou ayant reçu une ouvraison analogue.

8007 00	Pièces de raccordement, de jonction et de fermeture pour tubes (coudes, raccords, manchons, brides, bouchons, chaperons, etc.)	kg
	Ouvrages en étain, non dénommés ni compris ailleurs:	
8008 10	produits de fonte, bruts	kg
8008 20	pièces matricées et estampées, brutes	kg
8008 30	tubes souples pour l'emballage, avec ou sans	•
	leurs bouchons en toutes matières	kg
8008 50	vaisselle et ustensiles de table	kg
8008 90	autres ouvrages en étain ou en alliages d'étain	ka

Chapitre 81

Autres métaux communs et leurs alliages

Tungstène (wolfram):

8101 8101		brut: en poudre grossière en masses	kg kg
8101	20	barres martelées, laminées ou etirées; profilés; tiges	kg
8101 8101	-	fils (même filaments), d'un diamètre: de 1 mm où plus de moins de 1 mm	kg kg
8101	40	plaques, tôles, bandes, lames et pastilles	kg
8101	81	tubes, tuyaux et barres creuses	kg
8101	89	ouvrages, non dénommés ni compris ailleurs, à l'exception des plaquettes, baguettes et autres pièces de forme similaire en métal dur pour la fabrication d'outils (Chap. 82)	kg
8101	90	déchets; débris de vieux ouvrages	kg
	M	olybdène:	
8102 8102		brut: en poudre grossière en masses	kg kg
8102	20	barres martelées, laminées ou étirées; profilés; tiges	kg
8102 8102	-	fils (même filaments), d'un diamètre: de 1 mm ou plus de moins de 1 mm	kg kg
8102	40	plaques, tôles, bandes, lames et pastilles	kg
8102	81	tubes, tuyaux et barres creuses	kg
8102	89	ouvrages, non dénommés ni compris ailleurs, à l'exception des plaquettes, baguettes et autres pièces de forme similaire en métal dur pour la fabrication d'outils (Chap. 82)	kg
8102	90	déchets; débris d'ouvrages	kg

	Tantale:	
	brut:	
8103 11 8103 15	en poudre grossière en masses	kg kg
8103 20	barres martelées, laminées ou étirées; profilés; fils, plaques, tôles, bandes et lames	kg
8103 50	tubes et tuyaux	kg
8103 80	ouvrages, non dénommés ni compris ailleurs, à l'exception des plaquettes, baguettes et autres pièces de forme similaire en métal dur pour la fabrication d'outils (Chap. 82) et de filières (Chap. 84)	kg
8103 90	déchets; débris d'ouvrages	kg
	Cadmium:	_
8104 10	brut	kg
8104 50	demi-produits	kg
8104 70	produits finis	kg
8104 90	déchets; débris d'ouvrages	kg
	Cobalt:	
8105 11	Mattes	kg
8105 15 8105 19	cobalt brut: non allié allié	kg kg
8105 50	demi-produits	kg
8105 70	produits finis	kg
8105 90	déchets; débris d'ouvrages	kg
	Chrome:	
8106 10	brut	kg
8106 50	demi-produits (plaques, etc.)	kg.
8106 80	produits finis	kg
8106 90	déchets; débris d'ouvrages	kg
	35	
0107 10	Manganèse:	3
8107 10	brut	kg
8107 80	demi-produits et produits finis	kg
8107 90	déchets; débris d'ouvrages	kg

		XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
		** 1	~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~
		Vanadium:	
8108		brut	kg
8108	80	demi-produits et produits finis	kg
8108	90	déchets; débris d'ouvrages	kg
1		Bismuth:	
8109	10	brut	kg
8109	50	demi-produits	kg
8109	70	produits finis	kg
8109	90	déchets; débris d'ouvrages	kg
		Antimoine:	•
8110	10	brut	le co
			kg
8110	-	demi-produits	kg
8110	70	produits finis	kg
		Autres métaux communs, non dénommés ni compris ailleurs:	
		brut:	
8111	11	niobium (colombium) titane:	kg
8111		non allié	kg
8111 8111	-	 allié autres métaux communs 	kg ka
0111	17		kg
8111	52	demi-produits: en titane	kg
8111		en autres métaux communs	kg
0111	70	produits finis:	1 - '
8111 8111	72 79	en titane en autres métaux communs	kg kg
8111		déchets; débris d'ouvrages	kg
	-	.,	0

Note.
Rentrent dans les Nos 8111 11 à 8111 90 le zirconium, gallium, indium, niobium,
rhénium, thallium, uranium et les autres
métaux employés en métallurgie, à l'exception des métaux dénommés dans les
Chap. 28 et 77.

Chapitre 82

Outillage; articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs

Notes générales:

- 1. Sauf dispositions contraires, on ne considère comme outils et articles de coutellerie en métal, que ceux dont la partie travaillante est en métal, sans égard à la proportion des autres matières entrant dans leur composition.
- 2. Les ébauches d'outils, d'articles de coutellerie, de cuillers, fourchettes et similaires, ainsi que les parties d'outils, en métaux communs, reconnaissables comme telles et non spécialement dénommées, suivent le régime des articles correspondants à l'état fini.
- 3. La présence sur les articles de coutellerie, cuillers, fourchettes et articles similaires de viroles, écussons et autres menues garnitures similaires en métaux précieux ou plaqués de métaux précieux est sans influence sur le classement de ces articles.
- 4. Les porte-outils pour machines et pour outillage mécanique à main sont repris au Chap. 84.

Outils pour l'agriculture, l'horticulture et le terrassement, non dénommés ni compris ailleurs:

8201 8201 8201 8201 8201	19 20 30	bêches et pelles: bêches d'Afrique autres bêches et pelles pics et pioches en acier houes plates fourches (fourches à foin, fourches à fumier, fourches à betteraves, etc.) et houes à languettes	kg kg kg kg
8201 8201	-	haches, hachettes, cognées, machettes, serpes, coins et autres outils similaires à taillants: machettes autres	kg kg
8201	60	faulx et faucilles	kg
8201	70	couteaux à foin et à paille, à l'exception des couteaux pour machines (8205 11 à 8205 19)	kg
8201	91	râteaux en acier	kg
8201	99	autres (outils combinés "multiples", serfouettes, plantoirs, râcleirs, etc.)	kg

		+	
		tils et outillage à main, non dénommés ni compris lleurs; enclumes et étaux:	
8202	11	scies à main de toutes sortes, montées et montures métalliques pour scies à main, à l'exception des lames de scies (8204 96 et 8204 97)	kg
8202	15	marteaux de toutes sortes (marteaux de frappeurs, marteaux à traverse, marteaux à river, marteaux magnétiques, marteaux d'aluminium et bouterolles; marteaux pour menuisiers, selliers, horlogers, cordonniers et maçons; maillets, massettes, etc.)	kg
8202	21	enclumes de toutes sortes	kg
8202	25	accessoires d'enclumes (jambes d'enclume, chabottes d'enclume, cornes d'enclume et accessoires similaires; enclumes à rabattre, enclumes à border, enclumettes à faux, etc.)	kg
8202	31	tenailles et autres pinces de toutes sortes (tenailles de forge, pinces à feu, pinces rondes, pinces à bec de gaze, pinces isolantes, tenailles, pinces à oeillets, pinces à goupilles, pinces pour T.S.F., etc.), à l'exception des pinces à tubes et pinces pour pompes hydrauliques (8202 35)	kg
8202	35	clés à écrous et clés de serrage de toutes sortes (clés à fourche, clés à tube annulaire, clés tubulaires, clés à tubes, clés réglables, etc.), y compris les pinces à tubes et les pinces pour pompes hydrauliques	kg
8202	41	limes et râpes	kg
8202	43	étaux et autres outils de serrage (étaux à main, étaux à agrafes, etc.), à l'exception des étaux de machine (Chap. 84)	kg
8202 8202		presses à vis et serre-joints à vis vilebrequins, drilles, perceuses à main et	kg
8202	49	tourne-à-gauche pointeaux, chasse-pointes, emporte-pièces, burins et outils à river	kg kg
8202	51	cisailles à tôles et autres cisailles à métaux (cisailles à trou, coupe-tubes, coupe-chaînes, coupe-boulons, coupe-fils, etc.), à l'exception des cisailles à levier pour tôles et des cisailles d'établi	kg
8202 8202 8202	61	ciseaux à bois, rabots et fers de rabot truelles et spatules appareils à souder et à braser (fer à souder, lampes à souder, pistolets à souder, chalumeaux,	kg kg
		etc.)	kg
8202 8202 8202	74	coupe-verres: coupe-verres à diamant autres forges portatives et fours à rivets	kg kg kg
8202		appareils à meuler, à main et à pédale	kg
8202	90	autres (tourne-vis, etc.), même garnitures des scies à chantourner	kg

Outils pour machines ou pour outillages à main (d'emboutissage, d'estampage, de taraudage, d'alésage, de filetage, de fraisage, de mandrinage, de brochage, de taillage, de tournage ou similaires; filières d'étirage), non dénommés ni compris ailleurs, avec une partie travaillante:

	en acier: pour le travail de métaux et de matières	
	plastiques artificielles:	
8203 1	forets hélicoldaux	kg
8203 1		kg
8203 1	<u> </u>	kg
8203 1		kg
8203 1 8203 1		kg kg
8203 1		₽Ŕ
020) ,	pression	kg
8203 1	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	kg
8203 1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,
•	procédé de rabotage (molettes, couteaux à	
	raboter, peignes à raboter, etc.)	kg
8203 2	autres	kg
	pour le travail d'autres matières ou pour	
	autres usages:	
8203 4	fraises et têtes porte-lames	kg
8203 4	chaînes à fraiser	kg
8203 4	forets	kg
8203 4 8203 4		kg
020) 4	le sondage	kg
8203 4	autres	kg
8203 5	en diamant ou en aggloméré de diamant, à	6
020))	l'exception des coupe-verres (8202 71)	kg
	en métal dur (carbures de tungstène /wolfram/,	
	molybdène, vanadium et de métaux similaires):	
8203 6	outils de machine rotatifs	kg
8203 6	outils de coupe	kg
8203 6		kg
8203 6	outils pour l'industrie minière, même pour	
	le sondage	kg
8203 6	autres	kg
8203 9	en autres matières	kg
	Lames de scies:	
	lames de scies circulaires, y compris les lames	
	de fraises-scies:	
	lames de scies à segments (à dents ou à segments	
	rapportés, même les dents, segments ou montures	
	présentés isolément):	_
8204 1	pour le travail de métaux	kg
8204 1	pour le travail d'autres matières	kg

	lames entières: pour le travail de métaux (lames de scies circulaires pour métaux), d'un diamètre	
8204 22	extérieur: de 315 mm ou moins	kg
8204 23	de plus de 315 mm	kg
8204 29	pour le travail d'autres matières	kg
0004 54	lames de scies à ruban;	1
8204 51 8204 59	pour le travail de métaux pour le travail d'autres matières	kg kg
8204 70	chaînes coupantes	kg
, , -	autres lames de scies, y compris les lames non	Ü
	dentées pour le sciage des pierres:	
8204 91 8204 93	pour scies à cadre à lames multiples pour scies longues à métaux (scies à main	kg
0204 99	ou machines)	kg
	pour scies à main, y compris les scies passe-	
	partouts (à l'exception des scies à main pour métaux):	
8204 96	pour scies à chantourner	kg
8204 97	pour autres scies à main	kg
8204 99	pour autres scies	kg
	Couteaux et lames tranchantes pour machines ou pour outillage à main:	
	pour machines agricoles:	
8205 11 8205 19	couteaux pour faucheuses et moissonneuses autres couteaux et lames tranchantes	kg kg
8205 30	pour machines à manipuler les aliments et pour	₩.B
	machines de cuisine	kg
8205 50	couteaux à couper les betteraves pour l'industrie sucrière	kg
	pour autres machines ou pour outillage à main:	
8205 91 8205 99	couteaux circulaires autres	kg
0207 99	autres	kg
8206 00	Plaquettes, baguettes et autres pièces de forme	
	similaire en métal dur (carbures métalliques de	
	molybdène, de tungstène, de vanadium, etc.), pour la fabrication des outils, non montées, agglomérées	
	à l'aide d'un liant, avec ou sans métaux	kg
	Fers à repasser, moulins à café, hache-viandes, presse- purée et ustensiles et appareils domestiques similaires, non électriques, d'un poids de 10 kg ou moins, non	
	dénommés ni compris ailleurs:	
8207 10	hache-viandes	kg
8207 30 8207 50	moulins à mais moulins à café	kg kg
8207 90	autres	kg kg
		- J

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
	Couteaux non fermants, à l'exception des couteaux pour machines ou pour outillage à main, non dé- nommés ni compris ailleurs:	,
8208 11 8208 13 8208 17 8208 19	en autres métaux communs	kg kg kg kg
8208 20	couteaux de table, dorés ou argentés	kg
8208 90	autres (couteaux de ménage et couteaux de professionels, couteaux de sport, etc.), à l'exception des machettes (8201 51)	kg
8209 00	Canifs et autres couteaux fermants	kg
	Lames de couteaux:	
8210 10 8210 50	non finies finies, à l'exception des lames pour rasoirs (8211 70)	kg kg
	Rasoirs de sûreté, rasoirs et leurs lames:	
8211 10	rasoirs de sûreté et leurs parties, en métaux communs, à l'exception des rasoirs de sûreté électriques (Chap. 85)	kg
8211 31 8211 35	lames pour rasoirs de sûreté: non finies, y compris les ébauches en bandes finies	kg kg et pièce
8211 50 8211 70	rasoirs lames de rasoirs, même non finies	kg et pièce kg
	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, non dénommés ailleurs:	
	ciseaux de coiffeurs, ciseaux de ménage, ciseaux de tailleurs et autres ciseaux fins, à l'exception des pinces à ongles (8213 50):	
8212 11 8212 15	finis non finis	kg kg
8212 90	autres ciseaux et leurs lames (cisailles à	J
	haies, etc.)	kg
	Autres articles de coutellerie, non dénommés ni compris ailleurs:	
0017 11	cisailles à ressorts:	less '
8213 11 8213 19	cisailles à volailles autres (sécateurs pour jardiniers, sécateurs	kg
	à fleurs, sécateurs à vendange, etc.)	kg

XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
8213 30 tondeuses (pour la barbe, les cheveux, les animaux, etc.), à l'exception des tondeuses électriques (Chap. 85)	kg
8213 50 outils et assortiments d'outils de manucure et de pédicure; limes à ongles, pinces à épiler et articles analogues pour les soins du corps, même assortiments de ces articles	kg
8213 70 hachoirs de bouchers et pour la cuisine	kg
8213 90 autres articles de coutellerie, y compris la coutellerie de bureau	kg
Cuillers, fourchettes et articles similaires pour le service de la table:	
entièrement en métaux communs, d'une seule pièce: non dorés, ni argentés: 8214 11 en fer ou acier	kg
8214 15 en aluminium	kg
8214 19 en autres métaux communs 8214 20 dorés ou argentés	kg kg
autres:	
8214 51 non emmanchés 8214 55 ayec manches en métaux communs	kg kg
8214 59 avec manches en autres matières	kg
8215 00 Pièces détachées de coutellerie, de cuillers, de fourchettes ou d'articles similaires, en métaux communs, non dénommées ni comprises ailleurs (viroles, manches, etc.)	kg
Numéros spéciaux pour l'expertation	
8216 00 ⁺⁾ Assortiments d'outils de divers genres même sur cartes, tableaux, dans trousses d'outils, boîtes d'outils ou coffres d'outils, à l'exception des garnitures de scies à chantourner et des assortiments d'outils pour enfants	kg
8217 00 Assortiments de coutellerie pour manucure et pédicure, en étuis (étuis de manucure, etc.)	kg
Couverts de table complets et autres assortiments d'articles pour le service de la table, même en étuis ou boîtes:	
non dorés ni argentés: 8219 10 en fer ou acier	1 _{11 -11}
8219 30 en aluminium	kg kg
8219 50 en autres métaux communs 8219 70 dorés ou argentés	kg kg
	~•6
8280 13 ⁺) Assortiments d'articles de coutellerie	kg

⁺⁾ L'utilisation de ces Numéros est subordonnée à une autorisation du Statistisches Bundesamt.

Chapitre 83

Ouvrages divers en métaux communs, non dénommés ni compris ailleurs

Serrures (y compris les cadenas), verrous de sûreté,

leurs parties, et clefs: kg 8301 11 serrures pour véhicules automobiles et motocycles 8301 12 serrrures pour bicyclettes kg serrures pour malles, coffres ou articles de 8301 13 maroquinerie, à l'exception des fermoirs (8309 50 à 8309 **9**9) kg serrures et serrures de sûreté pour meubles 8301 15 kg cadenas, même cadenas de sûreté 8301 16 kg serrures pour portes: serrures de sûreté pour portes 8301 21 kg 8301 24 autres serrures pour portes kg serrures de sûreté spéciales (serrures pour 8301 25 coffres-forts, automates et caisses enregistreuses, etc.). à l'exception des serrures pour véhicules automobiles kg autres serrures, même verrous de sûreté 8301 29 kg clefs: 8301 51 brutes kg non achevées

parties de serrures ou de verrous de sûreté

achevées

8301 55

8301 59

8301 90

Les clefs non achevées sont des clefs ayant besoin d'un travail supplémentaire (décapées au sable, récurées, même munies d'un revêtement galvanique, etc.), mais non percées ni fraisées ni rectifiées ni polies.

kg

kg

kg

Garnitures, ferrures et autres articles similaires pour meubles, portes, fenêtres, persiennes, carosserie, articles de sellerie, malles, coffres et autres ouvrages de l'espèce, non dénommés ni compris ailleurs; patères, porte-chapeaux, supports, consoles, porte-manteaux et articles similaires:

8302 10	ferme-portes automatiques et leurs parties charnières:	kg
8302 16	pour malles	kg
8302 19	autres charnières	kg

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
8302 21 8302 25	ferrures pour le bâtiment (ferrures pour portes et fenêtres, verrous, tourniquets, dispositifs de blocage, barres conductrices, poignées, etc.), à l'exception des roulettes: en fer ou en acier en métaux non-ferreux	kg kg
8302 29	roulettes (roulettes de marche, roulettes de suspension pour portes, portails, meubles, etc.)	kg
8302 30 8302 40 8302 50 8302 60	ferrures pour meubles et ferrures d'ornement, à l'exception des roulettes ferrures pour foyers de cuisine ferrures pour cercueils ferrures pour malles et pour maroquinerie	kg kg kg kg
8302 71 8302 79 8302 81 8302 89	garnitures de roulettes de marche, même incomplètes patères, porte-chapeaux, supports, consoles, porte-manteaux et articles similaires	kg kg kg
6302 30	autres garnitures ou ferrures Coffres-forts blindés; portes et compartiments blindés pour chambres fortes; coffrets et cassettes de sûreté en métaux communs:	kg
8303 10 8303 20 8303 30	coffres-forts en acier de tout geure d'une épaisseur de paroi de 2 mm ou plus coffres-forts à renfermer de l'argent installations de trésors	kg et pièce kg et pièce kg et pièce
8303 40	accessoires et parties de coffres-forts	kg
8303 50 8303 90	cassettes à renfermer de l'argent autres	kg kg
8304 00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement et de triage, porte-manuscrits et autre matériel similaire de bureau, en métaux communs, à l'exception des meubles	kg
	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles et pour classeurs; pinces à dessin, attache-lettres, coins de lettres, cavaliers de fichier et autres objets similaires pour la papeterie, tous ceux en métaux communs:	
8305 10	mécanismes pour reliure de feuillots mobiles	•
8305 50 8305 90	et pour classeurs cavaliers de fichier autres	kg kg et pièce kg

			XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux			
•	~~	-				
			Statuettes, objets de fantaisie ou d'ornement, d'intérieur en métaux communs, non dénommés ni compris ailleurs, même avec accessoires ou parties en autres matières:			
	8306		objets pour le service des cultes: dorés ou argentés	kg		
	8306	19	autres	kg		
	8306 8306	-	autres statuettes et objets d'ornement d'intérieur: dorés ou argentés autres	kg kg		
			Appareils d'éclairage et leurs parties, à l'exception des parties électrotechniques, en métaux communs, non dénommés ni compris ailleurs, même avec accessoires ou parties en autres matières:			
	8307	10	becs pour lampes à combustibles liquides, même avec mèche; becs à gaz, à acétylène et similaires	kg		
	8307		lampes de sûreté pour mineurs	kg		
	8307 8307		lanternes-tempêtes lanternes à lumière forte pour combustibles liquides	kg kg	et	pièce
	0707	EΟ		గ్రా		
	8307	50	lampes électriques sans propre source d'énergie, non dénommées ni comprises ailleurs (exportation: 8536 11 à 8536 70)	kg		
	8307	91	autres appareils d'éclairage	kg		
	8307		parties d'appareils d'éclairage	kg		
			Tuyaux flexibles en métaux communs, même combinés avec d'autres matières:			
	8308		en fer ou en acier	kg		
	8308	90	autres	kg		
			Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets, rivets tubulaires ou à tige fondue et articles similaires pour vêtements, gants, chaussures, tentes, bâches, articles de sellerie, articles de voyage, de maroquinerie et pour toutes confections ou équipement, en métaux communs, à l'exception des articles de parure, des boutons-pression, des boutons-fermoir et des fermetures à glissières:			
	8309 8309		rivets tubulaires ou à tige fendue montures et fermoirs pour sacs de dames	kg kg		
	8309 8309	_	autres: entièrement en métaux communs, non revêtus revêtus ou comportant des parties en bois, corne, os, matières plastiques artificielles, matières textiles, ébonite, cuir ou en autres	kg		
			matières textiles, ebonite, cuir ou en autres matières	kg		

	XV. Métaux communs et ouvrages de ces métaux	
	Perles et paillettes métalliques, en métaux communs, même dorées ou argentées:	
8310 10 8310 50	perles métalliques paillettes estampées ou battues	kg kg
	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots, et leurs parties, en métaux communs:	
8311 10 8311 50 8311 90	timbres de bicyclettes autres (sonnettes de portes et de tables, cloches	kg kg
٠	de bateaux, grelots de traîneaux, sonnailles pour le bétail, etc.)	kg
	Cadres et miroirs, en métaux communs:	,
8312 10 8312 50	cadres pour photographies miroirs métalliques	kg kg
8313 00	Bouchons, y compris les bondes filetées, les capsules déchirables et les bouchons verseurs, en métaux communs, même avec parties en autres matières	kg
	Accessoires d'emballage, en métaux communs, non dénommés ni compris ailleurs:	
8314 10	capsules de surbouchage	kg
8314 30	bouchons-couronnes avec ou sans rondelles en liège, même combinés avec d'autres matières	kg
8314 90	autres accessoires d'emballage (plaques de bonde, muselets pour bouteilles, scellés et plombs à sceller, agrafes, coins protecteurs, couvercles à pas de vis pour récipients de verre et analogues)	kg
•	anarogues	~g
	Plaques-indicatrices, plaques-enseignes, plaques- réclames, plaques-adresses et autres plaques analogues; chiffres, lettres et similaires:	
8315 10	en fer ou en acier en autres métaux communs:	kg
8315 91 8315 99	corrodés ou gravés autres	kg kg
,	Fils, baguettes et électrodes pour soudure ou brasage, enrobées ou fourrées de fondant:	
8316 10	fils, baguettes et électrodes pour soudure en métaux non ferreux (nus: Chap. 74 à 81)	kg
8316 30	fils et baguettes de tout genre pour brasage	kg
8316 50	fils, baguettes et électrodes en fer ou acier (nus: Chap. 73): enrobés ou revêtus	le or
8316 70	fourrés de fondant	kg kg

Numéros spéciaux pour l'exportation

		Articles auxiliaires de bijouterie, en métaux communs:	
8317	01+)	en nickel ou en alliages de nickel	kg
8317 8 31 7	05 ⁺) 09 ⁺)	en autres métaux communs: dorés ou argentés autres	kg kg
		Articles de fantaisie et articles d'usage pour la poche, en métaux communs:	
8318	01+)	en nickel ou en alliages de nickel en autres métaux communs:	kg
8318 8318	05 ⁺) 09 ⁺)	en nickel ou en alliages de nickel en autres métaux communs: dorés ou argentés autres	kg kg
8380 8380	13 ⁺) 14 ⁺)	Assortiments de serrures et ferrures	kg
8381 8381	13 ⁺) 14 ⁺)	Assortiments d'autres petits articles en métaux communs	kg

⁺⁾ L'utilisation de ces Numéros est subordonée à une autorisation du Statistisches Bundesamt.